

EITI Madagascar

Intégration des données (Etat des lieux et recommandations)

Avril 2022



Sommaire

Liste des abréviations.....	3
1. Introduction	4
1.1 Contexte de la mission	4
1.2 Objectifs de la mission.....	5
2. Etat des lieux de la divulgation systématique à Madagascar	6
2.1 Situation de publication des informations ITIE	6
2.2 Analyse	8
2.3 Environnement général de la divulgation systématique	9
2.4 Analyse SWOT de la divulgation systématique à Madagascar	12
3. Recommandations relatives à la mise en œuvre de la divulgation systématique à Madagascar	14
3.1 Divulgation des informations prioritaires suivant le projet de PTA 2021	14
3.2 Divulgation des informations non encore publiques.....	15
3.3 Approches concernant la divulgation systématique.....	17
3.3.1 Approche 1 : Auto-divulgation par chaque entité concernée	18
3.3.2 Approche 2 : Centralisation des divulgations	18
3.4 Mise en conformité des divulgations aux exigences de la Norme ITIE . Error! Bookmark not defined.	
3.5 Conservation et disponibilité des données historiques	20
3.6 Adoption de mesures d'accompagnement	21
3.7 Etablissement d'un guide de bonnes pratiques pour l'auto-divulgation, en vue d'appuyer les entités qui vont procéder à la divulgation systématique.....	21
4. Recommandations détaillées	23
4.1 EITI Madagascar	23
4.2 BCMM.....	28
4.3 OMNIS	31
5. Conclusion	37
Annexe 1 - Cartographie de la transparence	38
Annexe 2 - Proposition de design pour l'auto-divulgation par l'OMNIS	39
Annexe 3 - Questionnaires remplis par les entités.....	42

Liste des abréviations

API	Application Programming Interface
BCMM	Bureau du Cadastre Minier de Madagascar
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
CMM	Chambre des Mines de Madagascar
CNAPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CN	Comité National
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
CNLEGIS	Centre National d'Information et de Documentation Législative et Juridique
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
DGT	Direction Générale du Trésor
FAM	Frais d'Administration Minière
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IEM	Initiative pour l'Emergence de Madagascar
INSTAT	Institut national de la statistique
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MMRS	Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
MPME	Micro, Petite et Moyenne Entreprise
NTIC	Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication
OMNIS	Office des Mines Nationales et des Industries stratégiques
ONE	Office National pour l'Environnement
PIFM	Projet d'Inclusion Financière de Madagascar
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PGE	Politique Générale de l'Etat
PTA	Plan de Travail Annuel
QMM	QIT Madagascar Minerals
SE	Secrétaire Exécutif
SWOT	Strengths-Weaknesses- Opportunities-Threat

1. Introduction

1.1 Contexte de la mission

L'Initiative pour la transparence des Industries Extractives (ITIE ou Extractive Industries Transparency Initiative/ EITI) est une norme mondiale pour la bonne gestion des ressources pétrolières, gazières et minières. En tant que telle, l'ITIE exige des pays qui la mettent en œuvre, la divulgation d'information sur les étapes-clés de la gouvernance des revenus pétroliers, gaziers et miniers dont notamment les informations sur les contrats et licences, la production, la collecte des revenus, l'attribution des revenus, les dépenses sociales et économiques... Cette divulgation s'est faite initialement à travers les rapports ITIE.

Cependant, depuis les modifications de la Norme ITIE en 2019, la divulgation systématique ou intégration de l'ITIE est indiquée comme la norme, la situation à laquelle tous les pays mettant en œuvre l'ITIE doivent aboutir. Celle-ci suppose la publication régulière et de manière fiable des informations et données à la source, grâce aux bases de données des instances gouvernementales et des entreprises. Les rapports ITIE sont désormais destinés à éclairer le contexte, à regrouper les sources de divulgation et à combler les lacunes éventuelles.

Madagascar a rejoint l'ITIE en tant que pays candidat en 2008, et a ainsi publié des rapports regroupant l'ensemble des informations exigées par la Norme ITIE couvrant chaque exercice depuis 2007. En tant que pays de mise en œuvre de l'ITIE, Madagascar doit envisager l'intégration de l'ITIE.

Dans le cadre de la deuxième validation, le Secrétariat international ¹a estimé que la transition de Madagascar vers la divulgation systématique de certaines informations ITIE est possible. Le Conseil d'administration de l'ITIE dans sa [Décision n°2020-30/BC-291](#) a par ailleurs soulevé les projets de Madagascar à passer vers la divulgation par le biais des systèmes propres du Gouvernement.

Considérant ces évaluations et décisions, le PTA 2021 de l'EITI Madagascar prévoit spécifiquement :

- Dans les Engagements du Gouvernement, des activités afin d'opérer la transition vers la divulgation systématique à travers les systèmes routiniers du Gouvernement ;
- Parmi les Engagements des entreprises extractives, la mise en place d'un système d'auto-déclaration à jour ;
- Concernant la ponctualité des données, la mise en place d'une cellule de collecte de données à jour au niveau de l'Administration.

Dans ce contexte, la Banque Mondiale a lancé un appel d'offres pour l'assistance technique à l'ITIE à Madagascar, incluant des travaux relatifs à la divulgation systématique, à savoir :

- ▶ Cartographier les informations utiles pour ITIE déjà divulguées par les entités gouvernementales et les entreprises. Le consultant utilisera le Modèle de Transparence pour établir le niveau de désagrégation, exhaustivité et fiabilité des données existantes.
- ▶ Etablir une liste de recommandations en identifiant les informations qui pourraient être collectées et divulguées sur les systèmes gouvernementaux ou d'entreprise. Ces informations devront correspondre aux données requises par la Norme ITIE, mais aussi aux priorités

¹ https://eiti.org/files/documents/fr_validation_madagascar_2019_evaluation_initiale_final.pdf (p. 5)

thématiques identifiées par le Comité National (CN) dans son plan de travail pour l'année 2021.

- ▶ Sélectionner trois systèmes prioritaires (ex : sites web BCMM, OMNIS, CMM, EITI Madagascar ²) qui feront l'objet de recommandations détaillées : type de données, design, système d'information, coût, responsabilité, renforcement des capacités etc. La sélection et la justification resteront la responsabilité du Secrétariat Exécutif (SE) et/ou du CN.
- ▶ Animer des séances de préparation et formation avec les entités responsables de ces trois systèmes prioritaires.

1.2 Objectifs de la mission

L'objectif général de la présente consultance, sous la direction de la Banque Mondiale et en étroite collaboration avec le CN, est d'apporter un appui technique exceptionnel au SE pour envisager la pérennisation et renforcer la contribution de l'ITIE au débat public et aux réformes du secteur extractif à Madagascar.

Les objectifs spécifiques dans le cadre de l'intégration de données ou la divulgation systématique sont de :

- ▶ Dresser un panorama des opportunités et défis pour l'intégration des données ITIE, et
- ▶ Proposer une méthodologie concrète pour intégrer la transparence au travers de systèmes gouvernementaux préalablement sélectionnés.

Le présent rapport expose un état des lieux de la divulgation systématique à Madagascar et donne une liste de recommandations pour la transition de Madagascar vers la divulgation systématique et à l'endroit spécifiquement des trois (03) systèmes prioritaires identifiés par le CN.

Pour la sélection de ces systèmes prioritaires, il y a lieu de préciser que le SE, avec l'appui de l'assistant technique, a soumis au CN une liste de systèmes de divulgation possible et de stratégie de divulgation. C'est le CN, lors de sa réunion du 07 octobre 2021, qui a sélectionné les systèmes prioritaires suivants : l'**EITI Madagascar**, le **BCMM**, et l'**OMNIS**.

² Il s'agit des exemples de systèmes prioritaires donnés dans les TdRs. Particulièrement concernant la CMM, il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un système gouvernemental. Par ailleurs, lors d'une réunion d'échange sur la Divulgation systématique entre la CMM, l'APPAM et le SE de l'EITI Madagascar du 31 août 2021, la CMM (de même que l'APPAM) a partagé ses réticences à assurer la divulgation des données des entreprises notamment en raison des responsabilités qui peuvent en découler et qui pourraient ne pas correspondre à son objet (collecte de données, fiabilisation de données, garantie des données publiées...)

2. Etat des lieux de la divulgation systématique à Madagascar

2.1 Situation de publication des informations ITIE

Le tableau ci-après résume par Exigence la situation de publication des informations ITIE.

Tableau 1: Situation de publication des informations ITIE par exigence

Exigences ITIE		Commentaires concernant la divulgation
2.1	Cadre juridique et fiscalité	La plupart des entités gouvernementales publie les textes relatifs à leurs statuts et à leur secteur d'activités. L'ensemble des textes législatifs et réglementaires applicables sur le territoire de la République de Madagascar peut être retrouvé sur le site "cnlegis" de la Primature. Ce site publie l'ensemble des références des textes successivement en vigueur depuis 1897 et le texte intégral des lois et réglementations à partir de 1998. Les textes antérieurs sont en principe consultables au niveau des Archives nationales
2.2	Octroi des licences et des contrats	Dans le secteur minier, le site du BCMM publie une grande partie des informations pertinentes sur les procédures d'octroi et de transfert à son niveau (formulaire, dossier et tarif) ; excepté les informations relatives aux transferts et autres mouvements . Le BCMM publie également le code minier qui prévoit les procédures d'octroi des permis miniers. Dans le secteur pétrolier, la procédure d'octroi peut être retrouvée dans les textes régissant le secteur et la procédure de cession des obligations, intérêts de participatif et actions au niveau de l'OMNIS est publiée par l'OMNIS. L'appel d'offres lancé en 2018 peut également être retrouvé en ligne.
2.3	Registre des licences	Dans le secteur minier, le BCMM publie en ligne le registre de permis mais il manque les informations sur la date de demande et d'octroi des permis. Le site du BCMM est en maintenance mais le registre devrait être accessible au niveau du BCMM. Dans le secteur pétrolier, l'OMNIS ne dispose pas d'un registre des signataires de contrat de partage de production. Toutefois, l'OMNIS publie sur son site, une carte des blocs pétroliers avec uniquement le nom des entreprises titulaires de contrat. Les décrets octroyant les titres miniers du secteur pétrolier amont à l'OMNIS publiés dans le Journal Officiel, sont disponibles sur Cnlegis.
2.4	Contrats	Pour le secteur minier, la Convention d'établissement de QMM, qui est le seul contrat du secteur minier est publié en ligne sur le site de Rio Tinto Madagascar et de l'EITI Madagascar. Les autres exploitations sont régies par le Code Minier ou la LGIM et leur décret d'application qui sont publiés sur les sites gouvernementaux. Pour le secteur pétrolier, seul le modèle de contrat de partage de production est publié par l'OMNIS. Les contrats conclus sont confidentiels. La liste de tous les contrats en cours n'est pas disponible mais elle peut être déduite de la carte de blocs pétroliers publiée par l'OMNIS. Les décrets portant octroi d'un titre minier (dans les 2 secteurs) sont disponibles sur le site de la Primature " Cnlegis" mais les titres miniers en soi ne sont pas disponibles.
2.5	Propriété effective	Les informations sur la propriété effective ne sont divulguées qu'à travers le rapport ITIE. Il existe un registre des sociétés "Registre du Commerce et des Sociétés" qui pourrait regrouper les informations sur les propriétaires juridiques mais les informations y retrouvées ne sont pas à jour et sont difficilement exploitables.
2.6	Participation de l'Etat	Une majorité des informations relatives aux entreprises d'Etat est publiée par le Trésor Public mais certaines informations pourraient être dépassées (liste des participations de l'Etat) ou incomplètes (états financiers des entreprises à participation de l'Etat). L'OMNIS publie également les informations sur ses participations. Les informations sur les conditions de participation de l'Etat et des entreprises d'Etat dans des projets extractifs ne sont pas divulguées systématiquement. Il n'y a pas eu de prêts et garanties de prêt de l'Etat /entreprises d'Etat à des projets du secteur extractif sont sans objet.
3.1	L'exploration	Un aperçu du secteur, des opérateurs présents et des activités est publié par la CMM, le BCMM et la page dédiée au 45e anniversaire de l'OMNIS.
3.2	La production	La production des entreprises est uniquement disponible dans les rapports ITIE

Exigences ITIE		Commentaires concernant la divulgation
3.3	L'exportation	La Direction Générale des Douanes (DGD) publie régulièrement des statistiques sur les exportations mais les données publiées sont désagrégées par catégorie de produits. Les produits extractifs sont regroupés en 2 catégories : "Nickel- Cobalt" et "Produits minéraux".
4.1	Divulgation exhaustive des taxes et des revenus	Les données sur les paiements reçus/effectués ne sont publiées que dans le cadre du rapport ITIE.
4.2	Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature	Sans objet (Il n'y a pas eu de ventes de parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature au cours de la période considérée.)
4.3	Fournitures d'infrastructures et accords de troc	Sans objet (Il n'y a pas eu de fournitures d'infrastructures et accords de troc au cours de la période considérée.)
4.4	Revenus provenant du transport	Sans objet (Il n'y a pas eu de Revenus provenant du transport au cours de la période considérée.)
4.5	Transactions liées aux entreprises d'Etat	Sans objet (Il n'y a pas eu de Transactions liées aux entreprises d'Etat. A noter que Kraoma étant la seule entreprise extractive répondant à la définition d'entreprise d'Etat adoptée par le CN pour le rapport 2018.)
4.6	Paiements infranationaux	Les divulgations sont uniquement à travers les rapports ITIE mais exceptionnellement le paiement par Ambatovy de ses ristournes du dernier trimestre 2012 au deuxième trimestre 2018 a été publié sur le site d'Ambatovy et sur celui du Trésor Public.
4.7	Niveau de désagrégation	N/A (Il ne s'agit pas d'une information à divulguer mais d'une exigence relative à la présentation des informations.)
4.8	Ponctualité des données	N/A (Il s'agit d'une exigence relative à la régularité des publications.)
4.9	Qualité des données et assurance de la qualité	Les bases de données des audits ne sont pas divulguées systématiquement mais certains rapports d'audit des entreprises sont publiés sur le site de l'EITI Madagascar.
5.1	Répartition des revenus provenant des industries extractives	Les informations publiées par le MEF et le Trésor sont les recettes et dépenses générales de l'Etat et le programme d'affectation mais elles n'indiquent pas spécifiquement le cas des revenus provenant du secteur extractif. Les états financiers des entreprises d'Etat et régies publiés lorsqu'ils sont des établissements publics permettent d'identifier les revenus du secteur extractif mais l'affectation des ressources ne dépend pas de leur provenance.
5.2	Transferts infranationaux	Seul le BCMM publie systématiquement les transferts qu'il effectue. Le Trésor Public chargé de la mise en œuvre du transfert ne divulgue que dans le cadre du rapport ITIE
5.3	Gestion des revenus et des dépenses	Le Ministère en charge des Finances et le Trésor public publient les textes législatifs et réglementaires sur les budgets, les dépenses et les processus d'audit.
6.1	Dépenses sociales et environnementales par entreprise extractive	Les plus grandes compagnies comme Ambatovy et QMM publient sur leur site des rapports de développement durable. Pour les autres compagnies ces informations sont uniquement publiées dans le cadre du rapport ITIE.
6.2	Dépenses quasi budgétaires	L'OMNIS est le seul qui publie ses charges hors effectif.
6.3	Contribution du secteur extractif à l'économie	L'INSTAT publie annuellement un tableau de bord économique mais le niveau de désagrégation des informations ne permet pas de connaître spécifiquement la contribution du secteur extractif.
6.4	Impact environnemental des activités extractives	L'ONE publie les textes et procédures de suivi et d'administration. Les bases de données sur l'évaluation de l'ONE ne sont pas disponibles en ligne pour des raisons techniques et stratégiques mais seraient consultables sur place par le grand public, sur demande auprès de l'ONE.

Les principales entités qui procèdent à des auto-divulgations sont :

- ▶ **L'Administration :**
 - le CNLEGIS pour l'ensemble des textes législatifs et réglementaires ;

- le BCMM pour tout ce qui concerne le secteur minier (octroi de permis, registre de permis, aperçu du secteur, transferts infranationaux qu'il effectue);
 - l'OMNIS pour tout ce qui concerne le secteur pétrolier amont (octroi de permis, registre de licences et contrats, participations de l'Etat gérées par elle, aperçu du secteur, y compris ses charges hors effectifs) ;
 - la DGD pour les statistiques sur les exportations ;
 - le MEF et le Trésor public pour les informations sur le budget de l'Etat ;
 - l'INSTAT pour les statistiques économiques ; et
 - l'ONE pour tout ce qui concerne l'environnement.
- ▶ **Les entreprises extractives** : Les sociétés comme Ambatovy (AMSA et DMSA) et QMM publient des rapports de développement durable. QMM divulgue aussi sur son site la convention d'établissement signée avec l'Etat Malagasy.
 - ▶ **L'EITI Madagascar** : Elle possède un site internet sur lequel sont publiées des informations sur le secteur extractif, certaines données ITIE et des informations sur l'ITIE à Madagascar.

2.2 Analyse

De même que la cartographie de données réalisée en 2019, la cartographie de l'intégration des données relatives à l'exercice 2018 (réalisée en 2021) et reprise à l'Annexe I, confirme que :

- ▶ Plusieurs informations ITIE sont publiées systématiquement (Cf Section 2.1- Tableau sur la situation de publication des informations ITIE par exigence) ;
- ▶ Chaque entité divulgue les informations suivant leurs missions, leurs attributions, et leurs objectifs de communication.

Concernant la conformité des divulgations existantes avec les exigences de la Norme ITIE, il a été noté que :

- ▶ **Désagrégation** : La désagrégation des données divulguées systématiquement ne répond pas toujours à l'exigence 4.7 de la Norme ITIE, c'est-à-dire par projet, par entreprise, par entité de l'Etat et par flux (Cf Section 2.1- Tableau sur la Situation de publication des informations ITIE par exigence - ex : ligne 3.3) ;
- ▶ **Ponctualité** : La fréquence de la divulgation des données dépend de l'entité concernée. Plusieurs publications n'ont pas été mises à jour depuis plusieurs années (Cf Section 2.1- Tableau sur la situation de publication des informations ITIE par exigence - ex : ligne 2.6) ; ce qui ne respecte pas la régularité (régulièrement et en temps voulu) et le délai de publication (pas plus de 2 exercices antérieurs) prévus par l'exigence 4.8 de la Norme ITIE ;
- ▶ **Fiabilité et qualité** : La plupart des données divulguées systématiquement sont des déclarations unilatérales. La fiabilisation des données exigées par l'exigence 4.9 de la Norme ITIE (existence d'audit et procédure standard du Conseil d'administration international) n'est considérée que dans le cadre du rapport ITIE ;
- ▶ **Exhaustivité** :

- Les données divulguées n’incluent pas toujours tous les renseignements requis par la Norme ITIE (Cf Section 2.1- Tableau sur la situation de publication des informations ITIE par exigence - ex : lignes 2.2, 2.3, 2.4)
 - Les données, qui ne font pas du tout l’objet de divulgation systématique, sont celles relatives à la propriété effective (2.5), aux conditions de participation de l’Etat/ entreprises d’Etat aux projets extractifs (2.6), à la production (3.2), aux taxes/revenus (4.1), aux paiements infranationaux (4.6), à la qualité des données divulguées (4.9), aux transferts infranationaux autre que ceux effectués par le BCMM (5.2), les dépenses sociales et environnementales des compagnies extractives moyennes (6.1), les dépenses quasi-budgétaires des entreprises d’Etat (6.2) et la contribution spécifique du secteur extractif à l’économie (6.3) (cf Section 3.2).
- **Accessibilité** : Les publications du BCMM sur les transferts infranationaux de FAM au profit des CTDs sont téléchargeables sous format excel c’est-à-dire sous format ouvert tel que requis par l’exigence 7.2 de la Norme ITIE, mais ces publications restent des exceptions. La plupart des publications existantes est en format non-modifiable.

2.3 Environnement général de la divulgation systématique

2.3.1.1 La politique

Le régime politique en place s’est engagé pour la lutte contre la corruption et la digitalisation de l’Administration malgache :

- La digitalisation de l’Administration est prévue par la **Politique Générale de l’Etat ou PGE : « Initiative pour l’Emergence de Madagascar (IEM) 2019-2023 »**³, à travers l’objectif de « Rendre la connectivité territoriale et innovation numérique efficiente ». Elle est considérée comme un axe d’épaulement de l’émergence du pays et comme nécessaire à l’amélioration de l’administration publique⁴. Les activités réalisées dans ce cadre sont notamment :
- La création de l’Unité de gouvernance digitale (UGD) dont l’objectif est la transformation digitale des services publics afin d’améliorer la qualité et l’accès à ces services⁵, à travers la mise en place du portail *Torolalana*⁶ sur lequel devrait être retrouvé l’ensemble des services offerts par l’Administration publique malgache ;

³ <https://www.maep.gov.mg/wp-content/uploads/pdf/IEM%20PGE%20vf.pdf>

⁴ Les défis du levier « Système NTIC numérique innovant aux services de la gouvernance administrative, économique et sociale et de la démocratie et participation citoyenne » sont de :

- Digitaliser le système national avec interconnexion sur toute l’étendue du territoire (E-pays)
- Améliorer les données et Data Base nationale aux services de l’information ;
- Gouverner efficacement avec l’application de l’E-gouvernance en combinaison avec les plateformes de knowledge management, e-commerce et e-paiement ;
- Sécuriser et rendre permanent le service public par l’E-administration ;
- Appuyer la participation citoyenne à travers un système de dialogue structuré y compris au niveau local par l’E-démocratie et l’E-vote ;
- Rendre efficace le dialogue de la société civile et des partis politiques par une plateforme numérique.

⁵ <https://digital.gov.mg>

⁶ <https://torolalana.gov.mg/>

- Le PROjet de Gouvernance Dlgitale et de Gestion de l'Identité MalagasY (PRODIGY) pour accroître l'accès inclusif à l'identité légale pour tous les Malgaches⁷ ;
- Le Projet d'Inclusion Financière de Madagascar (PIFM) visant la promotion de l'inclusion financière des ménages et des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) qui collabore actuellement avec la DGI et la DGT pour la mise en place du service *Hetraphone* (déclaration et paiement de l'Impôt synthétique par mobile banking) ...
- ▶ La lutte contre la corruption avec tolérance zéro constitue le Velirano n°3. Elle figure dans l'axe d'épaulement n°2 de la PGE ou IEM sur l'innovation numérique et bonne gouvernance « Efficacité et efficience de l'Etat au service de l'intérêt général et du territoire ». Elle est aussi présente dans l'onzième levier portant sur le Système judiciaire impartial et indépendant, et administration publique et sécurité.
Le Velirano n°3 s'est notamment concrétisé par :
 - La mise à jour de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption à Madagascar (SNLCC) par le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix, dans le cadre du « Projet d'Appui à la Gouvernance Démocratique à Madagascar »⁸ ;
 - La mise en place de l'IVOn'ny TOROhay (IVOTORO), un centre d'information administrative et d'orientation sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication ayant pour objectif d'orienter et d'assister les citoyens sur les procédures administratives (documents à fournir, Administration à approcher et droits à payer), recevoir les doléances et effectuer le contrôle et le suivi des institutions et ministères, par un système de télé-conseil⁹ ;
 - Le projet de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH intitulé « Soutenir les autorités de Madagascar dans la lutte contre la corruption » destiné aux institutions anti-corruptions à Madagascar (BIANCO, réseau MALINA...) ¹⁰ ...

L'ITIE s'intègre dans cette lutte contre la corruption avec tolérance zéro. De plus, la digitalisation et son aspect participatif supposent une volonté de transparence et sont opportuns à la divulgation systématique selon la Norme ITIE.

2.3.1.2 L'économie

La pandémie de COVID-19 a engendré une récession en 2020, tant au niveau international que national. Cependant, suivant le rapport *Perspectives économiques mondiales 2021*¹¹ de la Banque Mondiale, l'heure est à la reprise, avec une prévision de croissance de l'économie mondiale de 5,6% en 2021. Pour Madagascar, la Loi de Finances Initiale pour 2022 prévoit aussi une reprise des activités économiques et une croissance économique de plus de 5,4%. La reprise aurait été amorcée au dernier trimestre 2020, mais ralentie vers Mars 2021, par la deuxième vague de pandémie.

Cette situation peut constituer une opportunité pour une communication ouverte sur les réalités économiques. D'ailleurs, dans la Loi de finances Initiale, la digitalisation est présentée comme

⁷ <https://digital.gov.mg/2020/04/18/projet-prodigy/>

⁸ [Zoom sur la mise en œuvre de la SNLCC à Madagascar et l'harmonisation avec la Politique Générale de l'Etat \(undp.org\)](https://www.presidence.gov.mg/actualites/1097-lancement-du-centre-ivotoro-pour-une-administration-proche-de-la-population.html)

⁹ <http://www.presidence.gov.mg/actualites/1097-lancement-du-centre-ivotoro-pour-une-administration-proche-de-la-population.html>

¹⁰ <https://www.giz.de/en/worldwide/100276.html>

¹¹ <https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2021/06/08/world-bank-global-economic-prospects-2021> et <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35647/9781464816659.pdf>

nécessaire dans le contexte de la pandémie et est envisagée comme un facteur clé pour la hausse des recettes fiscales.

2.3.1.3 Le social

Les interprétations et utilisations faites des données sont très souvent biaisées car manipulées par la politique ou pas assez encadrées (ex : les polémiques sur Facebook/Mate et dans les journaux). L'appréhension engendrée par cette situation conduit la plupart du temps à la limitation des initiatives de divulgation.

2.3.1.4 La technologie

- ▶ Si la PGE de l'Etat Malgache prévoit déjà parmi ses objectifs la digitalisation, les mesures de distanciations préconisées dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ont également favorisé la digitalisation des échanges avec l'Administration.

Elle implique un usage plus poussé des outils numériques dans le cadre des échanges entre l'Administration publique et la population ainsi qu'une gestion optimisée des bases de données. La digitalisation suppose une modification d'organisation qui semble être déjà en cours au niveau de l'Administration¹², et particulièrement avec l'amélioration de la plateforme de déclaration fiscale en ligne « E-hetra/ E-bilan », et le développement de l'application Salohy destinée aux données sur les paiements publics par la DGT.

- ▶ Du côté de la population, l'accès aux NTICS et à la connexion internet (particulièrement l'accès à Facebook/Mate) semblent de plus en plus démocratisés dans les grandes villes. Cependant, dans la plupart des CTDs (régions, districts, communes) concernées par les opérations extractives, l'accès aux NTICS est encore très limité, voire inexistant.
- ▶ Au niveau des entités divulgatrices (Administration et entreprises extractives), une grande partie des opérations se font encore à travers des systèmes manuels.

¹² <https://edbm.mg/wp-content/uploads/2021/04/reformer-4-edbm.pdf>

La loi de finances initiales pour 2022 prévoit également les projets de digitalisation ci-après :

- Le déploiement de eHetrphone dans toutes les régions est prévu débuter en Décembre 2021 (contrat d'extension entre MEF, PIFM, et les EMEs signé le 24 août 2020) ;
- La campagne de formalisation Anjarahetrako dans les 14 régions est envisagée en Décembre 2021 et sera poursuivie en 2022 ;
- La plateforme E-Hetra (E-Déclaration et E-Payment) sera déployée au SRE Atsinanana fin Décembre 2021 et dans les autres SRE courant 2022 ;
- L'amélioration et le déploiement de la plateforme de télétransmission des états financiers (E-Bilan) va être poursuivie ;
- Les étapes de remboursement des crédits de TVA (tracking, suivi, instruction, paiement...) seront dématérialisées d'ici fin Décembre 2021 (eCrédit TVA) ;
- La plateforme de eSalariés sera exploitée aux fins de redressement des impositions ;
- Une requête pour eFacturation est déjà envoyée à PRODIGY/BM pour être mis en œuvre d'ici 2022 ;
- L'appel à manifestation d'intérêt pour l'apposition de marquage digital en vue de la lutte contre
- Le trafic illicite de produits soumis au Droit d'Accises devait être finalisé en 2022 ;
- Les activités économiques vont être recensées par géolocalisation ;
- Un projet d'attribution de Numéro d'Identification Fiscale (NIF) aux fonctionnaires, aux salariés du secteur privé et aux contribuables qui paient des Impôts Locaux (IFPB, IFT) est à l'étude ;
- Le eEnregistrement des actes sera finalisé d'ici fin 2022 ;

2.3.1.5 L'écologie

Le développement durable prôné dans la PGE prévoit principalement des activités de reboisement. La réglementation environnementale demeure ainsi celle organisée par la Charte environnementale et le Décret MECIE.

2.3.1.6 La législation

- ▶ Le droit à l'information est consacré par l'article 11 de la Constitution de la IVe République de Madagascar et une loi sur l'accès à l'information est actuellement en cours de discussion.
- ▶ L'utilisation des données/ leur publication est régie par :
 - la Loi n° 2014 - 038 sur la protection des données à caractère personnel qui détermine les droits et obligations concernant les données personnelles/sensibles, organise le traitement de ces données et définit les sanctions en cas d'infraction ;
 - la Loi n° 2016-029 portant Code de la Communication médiatisée qui prévoit des sanctions contre la diffamation.
- ▶ La divulgation des données ITIE par les entreprises a toujours nécessité l'adoption d'un arrêté rendant obligatoire la participation à l'ITIE par le Ministre chargé des mines et du pétrole amont.

2.4 Analyse SWOT de la divulgation systématique à Madagascar

Strengths FORCES



- ▶ Existence de système de divulgation opérationnelle et pérenne (CNLEGIS, BCMM, OMNIS, DGI, DGT...)
- ▶ Existence d'un cadre juridique prévoyant le droit à l'information et organisant l'utilisation de données

Weaknesses FAIBLESSES



- ▶ Non intégration de l'ITIE dans les systèmes des entreprises (divulgation quasi-exclusivement à travers les rapports ITIE et nécessitant la publication d'un texte rendant obligatoire la divulgation)
- ▶ Divulgations ne répondant pas toujours aux exigences de la Norme ITIE en termes de niveau de désagrégation, d'exhaustivité, de régularité et de fiabilité (principalement pour les sociétés qui ne sont pas soumises à l'obligation d'auditer leurs comptes)
- ▶ Non-divulgation de certaines données par souci de confidentialité ou en raison de sa non-pertinence par rapport aux objectifs de communication de l'entité

- ▶ Digitalisation de l'Administration publique prévue par la PGE et en cours avec l'appui des bailleurs des fonds
- ▶ Conformité de l'ITIE au Velirano n° 03

**Opportunities
OPPORTUNI-
TES**



Positive

**Threats
MENACES**



Negative

External

- ▶ Appréhension des parties prenantes sur l'utilisation et l'interprétation biaisées de données par le public
- ▶ Instabilité des ressources pour la mise en œuvre de la divulgation systématique par l'Administration (compte tenu de la situation économique et des priorités variables du Gouvernement)

3. Recommandations relatives à la mise en œuvre de la divulgation systématique à Madagascar

Depuis la mise à jour de la Norme ITIE en 2019, tous les pays mettant en œuvre l'ITIE sont amenés progressivement à passer à la divulgation systématique. Dans l'organisation de cette transition, les points suivants devront être considérés :

- les informations prioritaires selon le CN,
- les informations requises par la Norme ITIE ,
- l'approche la mieux adaptée au contexte local,
- les mesures pour assurer la conformité des publications à la Norme ITIE, la conservation et la publication des données historiques ainsi que les mesures pour prévenir les appréhensions sociales existantes.

Comme la transition vers la divulgation systématique doit se faire par étape, un guide de bonne pratique sur l'auto-divulgation par les entités est recommandé afin de regrouper les difficultés et solutions rencontrées, et servir de base pour les entités qui passeront ultérieurement à la divulgation systématique.

Conformément aux TDRs, la divulgation systématique de l'EITI Madagascar devra être cohérente avec la priorité thématique identifiée par le CN et également être en conformité avec la Norme ITIE.

3.1 Divulgation des informations prioritaires suivant le projet de PTA 2022

Le projet de PTA 2021¹³ de l'EITI Madagascar prévoit particulièrement la divulgation systématique des certaines données/ informations. Le tableau suivant présente les thématiques prévues être divulguées de manière systématique selon le projet de PTA 2021 et les entités susceptibles d'en faire la divulgation.

Exigences		Liste des informations à divulguer systématiquement suivant le projet de PTA 2021	Situation	Entités susceptibles d'avoir l'information et d'en faire la divulgation
2.2	Octroi des licences	Informations sur le processus statutaire afférent au transfert de licences dans le secteur pétrolier et gazier ¹⁴	Réalisée_ Procédure de cession publiée sur le site de l'OMNIS	OMNIS
		Evaluation des éventuels écarts non négligeables en pratique qui pourraient exister dans le cadre des transferts de licences d'exploitation pétrolière et gazière, aussi bien que minière	A publier	BCMM et OMNIS
2.4	Contrats	Texte intégral des licences d'exploitation minière, y compris le décret ¹⁵ octroyant ou transférant les licences et le cahier des charges auquel adhèrent les entreprises	A publier	OMNIS, ONE et BCMM
		Texte intégral des accords de partage de production pétroliers ou gaziers	A publier	OMNIS
2.6	Participation de l'Etat	Informations sur les relations financières existant en pratique entre l'État et les entreprises extractives d'État	Partiellement réalisée_ Loi sur les entreprises à participation de l'Etat publiée sur le site du Trésor Public	Entreprises d'Etat (Kraoma et OMNIS)

¹⁴ Les licences dans le secteur pétrolier ne sont pas cessibles. Les transferts dans le secteur pétrolier amont portent sur les droits, les intérêts de participation, et les obligations prévues dans le code se fait par processus de transfert est disponible sur : <https://www.omnis.mg/images/documents/Procure-de-cession.pdf>

¹⁵ Ces décrets sont en principe sur le site cnlégis : <http://www.cnlegis.gov.mg>

		Description de tous les changements qui ont pu survenir dans la participation de l'État avec notamment les conditions de chaque transaction	L'OMNIS publie ses participations dans le secteur minier sur son site ¹⁶	
3.2	Production	Volume et valeur de production pour tous les minerais	A publier	Entreprises extractives et MMRS
3.3	Exportation	Volume et valeur d'exportation	Partiellement réalisée- DGD publie des statistiques sur l'exportation mais les données ne sont pas désagrégées suivant les exigences de la Norme ITIE ¹⁷	DGD/MMRS
5.2	Transferts infranationaux	Informations sur les transferts infranationaux correspondant aux FAM sur le site Internet du BCMM, y compris les décrets déterminant le calcul des transferts en faveur de chaque unité gouvernementale locale	Partiellement réalisée- Les FAM transférés par BCMM aux CTD sont disponibles sur le site du BCMM ¹⁸ mais la formule de partage et les transferts au profit d'autre bénéficiaire de quote-parts ne sont pas encore publiés	BCMM

Certaines de ces informations (dans les cellules grisées) font déjà l'objet de première divulgation au niveau des entités concernées ou d'autres sites mais avec un niveau de désagrégation ou d'exhaustivité non-conforme à la Norme ITIE. Une discussion/une convention avec les parties concernées afin de compléter les rubriques de publication correspondantes sur leur site ou modifier la désagrégation des données sur le site devrait suffire pour assurer leur divulgation de manière systématique.

Les autres informations qui ne sont pas encore auto-publiées sont reprises dans la section suivante (cf. Section 3.2 Divulgation des informations non encore publiques).

3.2 Divulgation des informations non encore publiques

Certaines informations/ données ne font pas encore l'objet de divulgation systématique. Leur liste et les entités de l'Etat les mieux indiquées pour procéder à leur divulgation sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Exigences	Liste des informations qui ne sont pas divulguées systématiquement	Entités susceptibles d'avoir l'information et d'en faire la divulgation
2.4	Contrats	Politique du Gouvernement sur la divulgation des contrats
		Etat central (MMRS)
		Textes des licences dans leur intégralité
2.5	Propriété effective	BCMM et OMNIS
		Registre des contrats pour le secteur pétrolier et minier
		OMNIS, ONE et BCMM
		Politique du Gouvernement sur la propriété effective
		Etat central (MMRS)
		Définition de l'expression « bénéficiaire effectif »
		Données sur la propriété effective
		Évaluation des divulgations par le Groupe multipartite
2.6	Participation de l'Etat	BCMM et OMNIS
		Garanties d'assurance qualité concernant la fiabilité des données
		Noms des marchés boursiers, pour les entreprises cotées
		Informations sur les propriétaires légaux
	Registre de la propriété effective	BCMM, OMNIS et RCS
	Conditions rattachées aux participations de l'État et des entreprises d'État dans des projets extractifs	BCMM et OMNIS
		MEF/DGT/

¹⁶ <https://www.omnis.mg/images/documents/Participation-OMNIS-MINES.pdf>

¹⁷ <http://www.douanes.gov.mg/stat/commerce-exterieur-et-exoneration-de-droits-et-taxes-a-limportation-2021/>

¹⁸ <http://bcmm.mg/>

Exigences		Liste des informations qui ne sont pas divulguées systématiquement	Entités susceptibles d'avoir l'information et d'en faire la divulgation
		Prêts et les garanties de prêt de l'État à des entreprises et des projets du secteur extractif (sans objet)	Chaque entité de l'Etat participant dans des projets extractifs
		Prêts et les garanties de prêt d'entreprises d'État à des entreprises et des projets du secteur extractif (sans objet)	
3.2	Production	Volumes de production	Entreprises extractives et MMRS
		Valeurs de production	
4.1	Divulgation exhaustive des taxes et revenus	Revenus extractifs par flux de revenus par le Gouvernement	Chaque entité de l'Etat perceptrice de paiements (DGI, BCMM, OMNIS, ANOR, ONE, SMMC, SPAT, MICTSL...)
		Décisions du Groupe multipartite sur le seuil de matérialité pour les flux de revenus	EITI Madagascar
		Décisions du Groupe multipartite sur le seuil de matérialité pour les entreprises	EITI Madagascar
		Flux de revenus significatifs répertoriés et décrits publiquement	EITI Madagascar
		Justification de l'exclusion par le Groupe multipartite de certains flux de revenus du périmètre des divulgations ITIE et la valeur de ces flux	EITI Madagascar
		Entreprises versant des paiements significatifs identifiées par le Groupe multipartite	EITI Madagascar
		Déclaration de tous les paiements conformément à la définition de la matérialité par toutes les entreprises aux revenus significatifs	Entreprises extractives
		Entités de l'État recevant des revenus significatifs identifiés par le Groupe multipartite	EITI Madagascar
		Déclaration de tous les montants reçus conformément à la définition de la matérialité par toutes les entreprises aux revenus significatifs	Chaque entité de l'Etat perceptrice de paiements
		Déclaration de tous les revenus du Gouvernement, y compris ceux inférieurs au seuil de matérialité	Chaque entité de l'Etat perceptrice de paiements
		Problèmes concernant les entreprises ou les entités de l'État qui n'ont pas remis de formulaires de déclaration ou n'ont pas divulgué entièrement la totalité de leurs paiements et revenus	EITI Madagascar
		Couverture du rapprochement	EITI Madagascar
4.2	Revenus des ventes des parts de production de l'Etat et/ou autres revenus perçus en nature	Données sur les revenus en nature et les ventes de parts de production de l'État par le Gouvernement (sans objet)	Entreprises extractives concernées et entités de l'Etat perceptrices de revenus en nature/ de part de production
4.3	Fournitures d'infrastructures et accords de troc	Informations sur les accords de troc et d'infrastructures par le Gouvernement (sans objet)	Entreprises extractives et entités de l'Etat concernées par les accords de trocs et d'infrastructure
4.4	Revenus provenant du transport	Informations sur les revenus provenant du transport par le Gouvernement (sans objet)	Entreprises extractives et entités de l'Etat percevant des revenus du transport (SMMC, MICTSL, SPAT...)
4.5	Transactions liées aux entreprises d'Etat	Informations sur les transactions des entreprises d'État par le Gouvernement : paiements reçus des entreprises, transferts au profit du Gouvernement, revenus perçus du Gouvernement (sans objet)	Entreprises d'Etat
4.6	Paiements infranationaux	Informations sur les paiements directs infranationaux	Entreprises extractives et Administration publique décentralisée perceptrice de revenus
		Procédure garantissant la qualité des données et permettant d'assurer la fiabilité des paiements infranationaux par le Groupe multipartite	Entreprises extractives et Administration publique décentralisée perceptrice de revenus
4.9	Qualité des données et assurance de qualité	Procédure de divulgation et d'assurance qualité	Entreprises extractives et entités de l'Etat concernées
		Bases de données des audits du Gouvernement	Cour des comptes et chaque entité de l'Etat concernée
		Bases de données des audits des entreprises	Entreprises extractives
5.2	Transferts infranationaux	Informations concernant les transferts infranationaux par le Gouvernement (BCMM seulement)	DGT

Exigences		Liste des informations qui ne sont pas divulguées systématiquement	Entités susceptibles d'avoir l'information et d'en faire la divulgation
6.1	Dépenses sociales et environnementales	Informations sur les dépenses sociales	ONE et entreprises extractives
		Informations sur les paiements environnementaux	
6.2	Dépenses quasi-budgétaires	Informations sur les dépenses quasi-budgétaires par le Gouvernement ou les entreprises d'Etat (OMNIS seulement)	Entreprises d'Etat
6.3	Contribution du secteur extractif à l'économie	Informations sur la contribution du secteur extractif à l'économie	INSTAT/ MEF, CNAPS
		Informations sur l'affectation des activités extractives majeures dans le pays	

La publication de ces données par ces entités de l'Etat et les entreprises extractives suppose un **engagement plus poussé de l'Etat Malagasy** pour la mise en œuvre de l'ITIE, à travers le Champion ITIE et si nécessaire la Présidence de la République et/ou les autres instances étatiques (Assemblée Nationale, Sénat, Haute Cour Constitutionnelle...), concrétisé par :

- ▶ L'adoption et l'annonce en Conseil des Ministres de la transition de Madagascar vers l'intégration des données ITIE et donc la divulgation systématique et la publication d'un texte réglementaire sur la divulgation systématique des données ITIE : Cette annonce, accompagnée par les initiatives de digitalisation en cours, devrait enclencher/ renforcer la publication des données au niveau des entités de l'Etat concernées et même au niveau des entreprises ;
- ▶ L'intégration de l'ITIE dans la PGE et dans l'orientation stratégique de chaque entité de l'Etat divulgateuse et ainsi dans ses activités de communication pour la transparence ;
- ▶ La levée des obstacles de confidentialité par annonce publique ou par adoption d'un texte réglementaire : Une intervention de l'Etat dans la publication même des données pour ôter le caractère confidentiel de certaines données (principalement les contrats et les données financières) peut être nécessaire lorsque les discussions entre les parties concernées et leur engagement pour la transparence s'avèrent insuffisants pour la levée des obstacles. Plus particulièrement, la publication des données par les entreprises dépend de leur engagement pour la transparence/ l'ITIE et pourrait nécessiter l'adoption par le Gouvernement de réglementation rendant obligatoire la divulgation systématique des données ITIE.
- ▶ L'effectivité et la pérennisation de l'institutionnalisation et du financement de l'EITI Madagascar ;

L'**engagement propre de chaque entité divulgateuse** (Administration et entreprises extractives) apparaît également nécessaire. Il passerait par :

- ▶ Le consentement volontaire à la mise en œuvre de l'auto-divulgation et la signature de formulaire de consentement d'auto-divulgation pour les données soumises à des clauses de confidentialité ;
- ▶ La collaboration avec l'EITI Madagascar afin de trouver des solutions communes face aux éventuelles obstacles ;
- ▶ Le soutien de certaines activités de l'EITI Madagascar à travers la participation aux activités et/ou leur financement.

3.3 Approches concernant la divulgation systématique

Il existe deux façons de procéder à la divulgation systématique : d'une part l'auto-divulgation des informations par chaque entité concernée (Administration et entreprises extractives) et d'autre part la centralisation des divulgations au niveau d'une ou de deux entités. Le pays pourrait également adopter un système hybride.

La divulgation devrait se faire de manière numérique, par le biais de système informatique. Dans l'attente de la mise en place d'un système informatique approprié, l'ensemble des activités décrites ci-après se feront manuellement ou de manière mixte.

3.3.1 Approche 1 : Auto-divulgation par chaque entité concernée

L'objectif de l'ITIE étant l'intégration des divulgations dans les systèmes du Gouvernement et des entreprises, l'idéal serait que chaque entité (Administration et entreprises extractives) procède à la divulgation des informations /données produites/ disponibles à son niveau.

Chaque entité susmentionnée serait responsable de la publication désagrégée, exhaustive, régulière et fiable des informations produites par elle. Elles devront :

- ▶ Produire les données suivant les canevas partagés par l'EITI Madagascar, à temps et en respectant les mesures de fiabilisation requises ;
- ▶ Publier les données sur leur système d'information conformément à la fréquence convenue avec l'EITI Madagascar.

L'EITI Madagascar devra assurer la supervision de ces publications.

Au niveau du CN, cette supervision implique les activités ci-après :

- ▶ La validation des canevas de collecte de données ;
- ▶ La formation des entités sur la Norme ITIE, sur les canevas relatifs aux données ITIE qu'elles doivent produire et sur les systèmes de divulgation à utiliser ;
- ▶ La détermination d'une échéance pour la publication des données par les entités concernées ;
- ▶ Le suivi de la conformité des publications de chaque entité (vérification de la publication sur le site de chaque entité)

Ces activités pourraient être assurées par un Comité de divulgation systématique au niveau du CN, qui sera appuyé par le SE. Les membres de ce Comité devrait s'engager à se réunir au moins 2 fois par an (en début d'année pour la mise à jour des canevas et durant la période de publication pour la supervision des entités divulgateuses) et à participer de manière effective à toutes les réunions du Comité.

Au niveau du SE, les activités à réaliser seraient les suivantes :

- ▶ Elaborer/mettre à jour les canevas entreprise et Administration ;
- ▶ Distribuer les canevas validés par le CN aux entités divulgateuses (par email et/ou sur la plateforme dédiée une fois celle-ci opérationnelle) ;
- ▶ Collecter les données à travers le système d'informations en place.

3.3.2 Approche 2 : Centralisation des divulgations

La centralisation suppose la production des données par les entités concernées et leur transfert à une/des entité(s) définie(s), chargée(s) de les regrouper et de les publier. Celle-ci pourrait prendre différentes formes, à savoir :

- ▶ Divulgation des informations financières par le Gouvernement et divulgation des informations contextuelles par les entreprises et le Gouvernement

Cette option supposerait :
(Pour les informations financières)

→ La mise en place d'une Cellule de collecte et de divulgation, qui se chargerait de la collecte régulière des données au niveau des régies perceptrices de revenus à partir du Canevas de déclaration

partie A (BCMM, OMNIS, DGI, DGD, DGM, CNAPS, ONE, SPAT, MICTSL, SMMC, DGT...) et de leur publication en temps voulu.

→ Il est recommandé que la cellule soit composée par des représentants de chaque régie pour faciliter la collecte des données à leur niveau et un représentant de l'EITI Madagascar pour superviser la mise en œuvre.

→ Le site pour la divulgation pourrait être celui de :

- l'EITI Madagascar même ;
- du Ministère en charge des mines et du pétrole amont (absence de direction dédiée) ;
- une structure hybride au sein du Ministère des Finances regroupant la DGE, la DGD, et l'EITI Madagascar (à constituer).

(Pour les informations contextuelles)

→ La collecte des informations contextuelles provenant des entreprises à partir du canevas B par une collaboration entre l'EITI Madagascar et une/ des entités susceptibles de représenter les entreprises comme l'APPAM, la CMM;

→ Le site pour la divulgation de ces informations provenant des entreprises pourrait être celui de :

- l'EITI Madagascar même ;
- les entités qui regroupent les entités du secteur extractif (CMM, APPAM...) et/ ou chaque entreprise (cas des entreprises qui n'ont pas de site internet).

→ La divulgation des informations contextuelles disponibles uniquement au niveau de l'Etat par chaque entité concernée, ou par le BCMM pour toutes les informations sur le secteur minier et par l'OMNIS pour toutes les informations sur le secteur pétrolier amont sur la base d'une convention de collaboration ;

- ▶ Divulgation des informations contextuelles et financières par le Gouvernement (cellule de collecte des informations financières et convention de collaboration) et par les entreprises (collaboration entre les représentants des entreprises et l'EITI Madagascar) ;
- ▶ Centralisation de l'ensemble des publications au niveau de l'EITI Madagascar.



Lors de sa réunion du 07 octobre 2021, le CN a opté pour une divulgation hybride compte tenu du fait que plusieurs entités divulgatrices n'ont pas encore de site internet. Ainsi, les entités qui ont déjà un site internet publieront directement leurs données sur leur site et ces publications seront republiées sur le site de l'EITI Madagascar. Celles qui n'en disposent pas encore pourront recourir au site de l'EITI Madagascar en tant que système de centralisation de données.

3.4 Mise en conformité des divulgations aux exigences de la Norme ITIE

La divulgation de données devra être conforme à la Norme ITIE en ce qui concerne :

- ▶ **le niveau de désagrégation des données et exhaustivité** : Afin de s'assurer de la conformité des informations publiées aux exigences de désagrégation et d'exhaustivité requises par la Norme ITIE, les entités de collecte et de divulgation devraient utiliser les canevas entreprises et canevas Administration existants. Ces canevas devraient être mis à jour par l'EITI Madagascar à chaque fois que cela est nécessaire.
- ▶ **le format données ouvertes**¹⁹ : Pour que les données soient librement accessibles et pour

¹⁹ <https://eiti.org/fr/document/politique-en-matiere-donnees-ouvertes>

faciliter leur réutilisation, il est recommandé de les publier sous format modifiable (excel, word...)

- ▶ **le caractère actuel des données** : Afin de s'assurer que les données soient à jour et disponibles en temps voulu, le CN devrait définir une période de publication à respecter par toutes les entités divulgatrices²⁰, en considérant le processus de production de données et la régularité des publications d'au moins 2 dernières années, exigée par la Norme ITIE (Exigence 4.8 b)
- ▶ **l'assurance de la qualité et fiabilité des données** : La qualité et la fiabilité sont généralement²¹ assurées par :
(Pour les données financières)
 - La description des procédures d'audit des entreprises et des entités de l'Etat ;
 - Le Visa des informations/ données par de hauts fonctionnaires du Gouvernement et par de hauts responsables au sein de chaque entreprise ;
 - La soumission de pièces justificatives (déclaration fiscale, permis, documents du Registre du Commerces et des Sociétés...);
 - Le Rapport d'audit ou la certification des données par un Commissaire aux comptes pour les entreprises ; et la certification des données par la Cour des comptes pour le Gouvernement.
(Pour les données qualitatives)
 - Le Visa des informations/ données par de hauts fonctionnaires du Gouvernement et par de hauts responsables au sein de chaque entreprise ;
 - L'examen des procédures et systèmes de production et de publication des données au sein des entités.
- ▶ **la cohérence lorsque les sources de données sont multiples** : Le suivi de la cohérence des données divulguées devrait faire partie de la supervision effectuées par EITI Madagascar. Actuellement, les informations qui sont publiées par plusieurs sources sont celles relatives au cadre légal et réglementaire. Ces publications s'avèrent complémentaires. Toutefois un effort d'exhaustivité des textes publiés par chaque entité (en publiant non seulement les lois et décrets mais aussi les arrêtés et les décisions, les notes) serait souhaitable.

3.5 Conservation et disponibilité des données historiques

Le CN devra décider d'un délai de conservation de données et d'un délai de publication des données historiques²². Ces délais devraient être les mêmes pour toutes les entités, pour toutes les données ITIE. Toutefois, selon la capacité de stockage/ d'archivage des entités, une organisation sur l'archivage des données devrait être convenue entre les entités divulgatrices et l'EITI Madagascar. Par ailleurs,

²⁰ Les entités divulgatrices devraient être considérées séparément dans ce cadre :

- Pour l'Administration : de Juin à Septembre de l'année N+1 ;
- Pour les entreprises extractives : Considérant les périodes de déclarations fiscales, Juin à Septembre de l'année N+1 devrait convenir aux entreprises avec un exercice social correspondant à l'année civile et Janvier à Avril pour les entreprises avec un exercice social à cheval.

²¹

https://eiti.org/files/documents/fr_report_bridging_the_gap_recommendations_on_the_transition_to_systematic_transparency_of_extractives_data.pdf

(p.16 et 17)

²² Il est à noter dans ce cadre que la prescription commerciale est de 5 ans et la prescription civile de 30 ans (art.379 du Code Civil) et le délai de conservation des documents comptables est de 10 ans pour les contribuables soumis au régime de l'IR (art.01.02.07 du CGI).

EITI Madagascar devrait demander et sauvegarder une copie de toutes les données ITIE divulguées dans les jours qui suivent chaque publication afin d'éviter les éventuelles pertes de données.

3.6 Adoption de mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement ci-dessous apparaissent nécessaire, compte tenu de l'environnement social à Madagascar.

Afin d'obtenir la confiance du public concernant les données divulguées, le Gouvernement, le CN devraient envisager :

- ▶ La publication ou l'accessibilité au public des pièces justificatives (Etats financiers audités, permis, documents du Registre des Commerces et des Sociétés...);
- ▶ L'organisation régulière de portes ouvertes ;
- ▶ La normalisation/ certification du processus d'établissement des données, de la méthodologie statistique, de la base de données... telles que la Charte Internationale sur les données ouvertes²³, la norme ISO/IEC 27000 pour la sécurité de tous types d'informations numériques, la norme ISO/IEC 27001 pour les exigences relatives aux systèmes de management de la sécurité des informations (SMSI), la norme ISO 27002:2013 pour les lignes directrices en matière de normes organisationnelles relatives à la sécurité de l'information et des bonnes pratiques de management de la sécurité de l'information, la norme ISO/IEC TS 27110:2021 pour la sécurité de l'information, cybersécurité et protection de la vie privée ;
- ▶ La présentation et la documentation du processus de production des données.

Concernant les appréhensions des entités divulgatrices sur l'interprétation et l'utilisation des données par le public, les mesures à prendre seraient :

(Sur le site/plateforme de divulgation)

- ▶ La mise en place d'une notification/mise en garde sur le mode d'utilisation des données que le public devra agréer avant de pouvoir procéder au téléchargement des données ouvertes ;
- ▶ L'intégration d'une présentation rigoureuse des données divulguées (leur signification et leur étendue).

(Pour le public)

- ▶ L'organisation régulière d'ateliers pour présenter les données divulguées ;
- ▶ La sensibilisation/ formation du public sur l'usage des données publiques dès le plus jeune âge par les différentes parties prenantes, y compris l'EITI Madagascar (Education civique et citoyenne).

3.7 Etablissement d'un guide de bonnes pratiques pour l'auto-divulgation, en vue d'appuyer les entités qui vont procéder à la divulgation systématique

Pour ce faire, l'EITI Madagascar devrait dès le début de la mise en œuvre de la divulgation systématique tenir un mémorandum sur les étapes, les difficultés rencontrées et les solutions adoptées dans le cadre de l'auto-divulgation des données ITIE par entité. Ce guide pourra être élaboré

²³ <https://opendatacharter.net/principles-fr/>),

par l'EITI Madagascar seul, ou avec l'appui d'un consultant, sous réserve de la disponibilité d'un budget ou d'une recherche de financement.

4. Recommandations détaillées

Lors de sa réunion en date du 07 octobre 2021, le CN a choisi en tant que système prioritaire pour la divulgation systématique des données ITIE :

- ▶ **EITI Madagascar**, en tant que plateforme de renvoi vers les publications existantes, pour la publication de toutes les données ITIE, avec pour thématique de publication prioritaire les cahiers des charges et les redevances et ristournes minières. Le cas des impôts et taxes collectés par la DGI a également été traité dans la section 4.1 compte tenu de leur envergure ;
- ▶ **BCMM**, pour l'auto-divulgation des données ITIE du BCMM même ;
- ▶ **OMNIS**, pour également l'auto-divulgation des données ITIE de l'OMNIS même.

Conformément au TdR, le présent rapport traite particulièrement comment la divulgation systématique pourrait se faire au niveau de ces 03 entités sur la base des entretiens et des réponses au questionnaire qui leur a été soumis (cf Annexe 3). Cependant, étant donné qu'à terme, toutes les entités devront procéder à l'auto-divulgation, l'EITI Madagascar devra également considérer la situation des autres entités divulgatrices et leur modalité de passage à l'auto-divulgation.

Il est à noter que les recommandations données dans la section 3 précédente (principalement les sous-sections 3.4 et 3.5) s'appliquent également aux divulgations réalisées/ à réaliser par ces entités. L'objectif des recommandations détaillées qui suivent est de déterminer comment la divulgation systématique des données ITIE peut être mise en œuvre/ améliorer au niveau des 03 systèmes prioritaires choisis.

4.1 EITI Madagascar

EITI Madagascar est l'entité chargée de la mise en œuvre de la Norme ITIE à Madagascar et le CN souhaite que son système regroupe l'ensemble des données ITIE. L'objectif serait ainsi de retrouver sur le site de l'EITI Madagascar l'ensemble des données (financières et contextuelles) qui doivent faire l'objet de publication suivant les Exigences 1 à 7 de la Norme ITIE.

Considérant la situation actuelle des publications, ces données ITIE peuvent être :

- produites et publiées par d'autres entités (CNLEGIS, BCMM, OMNIS, ONE, Ambatovy, QMM...) et donc à republier par l'EITI Madagascar ;
- produites et publiées par l'EITI Madagascar même (Décisions du GMP, Etudes de matérialité, Rapport ITIE, Rapport annuel d'avancement, PTA...);
- produites par des entités divulgatrices (Administration et entreprises extractives) ne possédant pas de système et à collecter et à publier directement sur le site de l'EITI Madagascar.

Nos recommandations pour la divulgation/ republication de ces données par EITI Madagascar sont les suivantes :

Recommandations		Estimation de coûts
<p>Système d'information (Moyen pour collecter, stocker, traiter et diffuser)</p>	<p>De la même manière que l'ITIE Senegal, l'EITI Madagascar devra se doter de:</p> <p><i>Pour la republication des données ITIE déjà publiées par les différentes entités divulgatrices :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ une plateforme de partage de données (site internet) compatible avec tous les systèmes acceptant les Application Program Interface ou APIs et disposant d'une capacité de stockage illimité . Cette même plateforme pourra être utilisée pour la publication des données produites par l'EITI Madagascar même. <p><i>Pour la publication des données provenant des entités divulgatrices ne possédant pas encore de site internet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ un menu (module connecté à la plateforme ci-dessus) afin de permettre la soumission électronique des canevas remplis par les entités de l'Etat qui ne possèdent pas encore de site internet. ▶ un système de base de données centralisée comme un Progiciel de gestion intégré ou PGI²⁴ et d' un système d'authentification permettant aux entreprises extractives, qui n'ont pas de site, d'ajouter les informations à publier de manière sécurisée. <p>Etant donné la situation limitée du site web actuel de l'EITI Madagascar et de la nature arbitraire du contrat avec l'hébergeur/ administrateur en cours, l'EITI Madagascar devra recourir à un nouveau prestataire avec un contrat clair afin d'en assurer la pérennité.</p>	<p>Pour la création d'un site internet (incluant Design sur mesure, responsive, conception et réalisation jusqu'à 5 pages, nom de domaine offert, site internet hébergé en Europe, 1 adresse e-mail personnalisée, 1Go de stockage : à partir de 599 000 MGA²⁵</p>
<p>Design (Présentation des informations)</p>	<p>Les informations pourraient être classées par secteur minier et pétrolier amont et par Exigence : Une page par secteur et sur chaque page devra être retrouvée autant de rubriques qu'il n'y a d'exigences.</p>	
<p>Opérationnalisation du système</p>	<p>Considérant la situation des différentes données ITIE, l'opérationnalisation du système devra passer par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Une décision de l'Etat (Champion) de mettre en oeuvre la divulgation systématique (et donc des activités de lobbying par le CN) ; ▶ La collaboration entre EITI Madagascar et les différentes entités divulgatrices, à travers : <ul style="list-style-type: none"> – Une convention sur les données à divulguer et leur agrégation (via un canevas), sur la régularité de production (et publication) des données, sur les mesures de fiabilisation à prendre et sur les responsabilités de chacun ; – La création d'API au niveau des systèmes des entités qui publient déjà des données ITIE ; ▶ La mise en place au sein du CN de l'EITI Madagascar d'un Comité de supervision de la divulgation systématique qui avec l'appui du SE, sera chargé de l'élaboration/ la mise à jour des canevas et du suivi des divulgations effectives (cf. Section 3.3.1). 	<p>Dans les activités normales de l'EITI Madagascar mais les cérémonies de signature officielle des conventions avec les entités divulgatrices nécessitent un budget complémentaire.</p> <p>Pour une cérémonie incluant la location de salle et un cocktail, avec environ 20 participants prévoir à partir de 300 000 MGA</p>
<p>Répartition des responsabilités</p>	<p>Entités divulgatrices :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Production de données de qualité, fiables et exhaustives par rapport au canevas reçu de l'EITI Madagascar ; ▶ Publication régulière de ces données sur le site ou leur soumission régulière à l'EITI Madagascar . <p>EITI Madagascar (SE) :</p>	<p>N/A – Dans le budget de fonctionnement de chaque entité mais si EITI Madagascar décide de recruter un consultant pour la vérification de conformité des données aux exigences de la Norme ITIE, il faudra prévoir ses honoraires (cf estimation ci-dessous)</p>

²⁴ Enterprise Resource Planning ou ERP

²⁵ Demande de devis personnalisé en cours

Recommandations		Estimation de coûts
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaboration et distribution du canevas aux entité divulgatrices ; ▶ Relance des entités divulgatrices sur la publication ou la soumission des données (et publication régulière pour les données ITIE provenant des entités ne possédant pas encore de site internet) ; ▶ Vérification de la conformité des données aux exigences de la Norme ITIE (ou par un consultant) 	
Formations à fournir par EITI	EITI Madagascar (CN et SE) <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formations sur l'élaboration et la mise à jour des canevas par entité divulgatrice ; ▶ Formation sur l'utilisation/ l'exploitation du Système d'information mis en place ; 	Variable selon le taux horaire d'un consultant (à partir de 600 000 MGA) par heure et selon le temps alloué aux activités à réaliser (pour la préparation (4h), l' animation (4h) et le reporting (2h))
	Entités divulgatrices <ul style="list-style-type: none"> ▶ Formation sur le remplissage des canevas ITIE 	

Les données ITIE seront auto-divulguées petit à petit sur le site de l'EITI Madagascar, selon l'ordre de priorité des thématiques à divulguer fixées par le CN et de la tournure prise par les discussions et la mise en œuvre de la divulgation systématique avec les entités divulgatrices. Dans ce cadre, concernant la publication des cahiers des charges ; des redevances et ristournes minières ; et des impôts et taxes considérés comme prioritaires, l'EITI Madagascar devra, après ou parallèlement à l'opérationnalisation du système d'information ci-dessus :

► **Collaborer avec l'ONE et les opérateurs :**

L'ONE possède déjà un site internet (<https://www.pnae.mg/>). Cependant, les cahiers des charges n'y sont pas encore publiés. L'EITI Madagascar devra ainsi à travers une convention écrite :

- Obtenir l'accord des opérateurs pour la publication des cahiers des charges ou solliciter l'intervention d'un haut responsable, considérant des appréhensions concernant l'interprétation des données par le public, la confiance des opérateurs et le plagiat partagés par l'ONE ;
- Organiser avec l'ONE et les entreprises extractives, le regroupement des cahiers des charges du secteur extractif afin d'en assurer l'exhaustivité, compte tenu de l'incendie de juillet 2020 qui a détruit une grande partie des archives de l'ONE ;
- Procéder à la divulgation sur le site de l'ONE ou directement sur le site de l'EITI Madagascar ;
- Convenir de l'organisation pour la divulgation des nouveaux cahiers de charges ou des mises à jour divulguées.

► **Collaborer avec le Ministère chargé des mines et le Ministère chargé des finances :**

Les informations sur les ristournes et redevances payées par les entreprises minières sont disponibles au niveau des Directions Interrégionales des Mines (DirMines) et de la Direction Générale des Mines (DGM- Guichet unique). Pour leur publication, l'EITI Madagascar devra :

(Sur le long terme)

- Envisager un projet avec l'appui de hauts responsables du Ministère chargé des mines et Ministère chargé des finances afin de mettre en place un système pour centraliser les données des DirMines et de la DGM au niveau du Secrétariat Général des Mines et la publication de ces données par le Ministère chargé des mines même ;

(Sur le court terme)

- Assurer la correspondance du canevas ristournes et redevances existant pour la divulgation des ristournes et redevances minières aux exigences de la Norme ITIE ;
- Prévoir sur le menu/module du système d'information la soumission de ce canevas par les DirMines et la DGM ;
- Convenir avec les DirMines et la DGM de la ponctualité et des mesures de fiabilisation des données ;
- Former les DirMines et la DGM sur le remplissage en ligne du canevas et leur soumission.

► **Collaborer avec le Ministère chargé des finances (DGI) :**

Depuis 2020, un système de déclaration en ligne (E-hetra et E-bilan) a été développé par la Direction Générale des Impôts (DGI). Ce système se présente comme une opportunité pour la divulgation systématique des impôts versés par les entreprises du secteur extractif. Pour le moment, le système n'est opérationnel qu'au niveau de quelques administrations fiscales (DGE, SRE1 et SRE 2). Cependant, il suppose l'existence d'un système sur lequel l'ensemble des données sur les paiements et la réception d'impôts sont/pourraient être enregistrés et sur lequel les

entreprises publient leurs états financiers. Compte tenu de l'existence de ce système, l'EITI Madagascar devra :

(Sur le long terme)

- Engager des discussions sur les possibilités et les développements possibles du système (E-hetra et E-bilan) et mettre en œuvre des activités pour que les informations y soumises par les entreprises extractives puissent être disponibles sous format données ouvertes au public et la levée de manière générale de la confidentialité des impôts et taxes, prévue par les articles 20.06.09, 20.06.10 et 20.06.11 du Code Général des Impôts (CGI).

(Sur le court terme)

- Demander à la DGI les données sur les paiements reçus des entreprises extractives rentrant dans le champ d'application du rapport ITIE et examiner la possibilité d'extraire ces informations sur la plateforme (E-hetra et E-bilan) en format excel. Dans l'affirmative, le Secrétariat l'utilisera et sélectionnera les données à publier en vérifiant leur conformité à la Norme ITIE en termes d'exhaustivité ;
- Saisir la Cour des Comptes pour qu'elle émette un avis sur la fiabilité des informations et sur la source (E-hetra et E-bilan) des informations extraites ;
- Saisir le Champion ITIE pour qu'il émette une lettre ou un arrêté afin de lever la confidentialité des impôts et taxes.

4.2 BCMM

BCMM est l'entité de l'Etat chargée de la gestion des permis et autorisations miniers. En tant que telle, le BCMM assure, en collaboration avec le Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, l'octroi de permis et leur mouvement, c'est-à-dire au renouvellement et transformation des permis, conformément au Code minier²⁶ ; tient le cadastre minier ; perçoit les Frais d'Administration Minière (FAM) et procède à leur répartition. Les données ITIE qui sont produites par BCMM et la situation de leur divulgation sont listées dans le tableau ci-après :

Exigences	Informations	Situation de publication	Commentaires	
2.2	Octroi des licences et contrats	Nombre d'octrois de licences pour l'exercice couvert publié par le Gouvernement	A publier	
		Le(s) processus d'octrois publié par le Gouvernement	Divulgation systématique	
		Critères techniques et financiers utilisés publié par le Gouvernement	(Dans les textes) - à publier de manière plus synthétique	
		Existence de toute déviation non négligeable par rapport aux procédures statutaires dans les octrois de licences au cours de la période sous revue	A publier	Il s'agit ici de présenter les exceptions.
		Nombre de transferts de licences pour l'exercice couvert	A publier	
		Nombre et l'identité des licences transférées au cours de la période sous revue	A publier	
		Le(s) processus de transfert	Divulgation systématique	
		Critères techniques et financiers utilisés	(Dans les textes) - à publier de manière plus synthétique	
		Existence de toute déviation non négligeable par rapport aux procédures statutaires dans les transferts de licences au cours de la période sous revue	A publier	Il s'agit ici de présenter les exceptions.
2.3	Registre des licences	Cycles/processus d'appels d'offres	Sans objet	
		Registre des licences pour le secteur minier	Divulgation systématique	
		Nom du détenteur de licence	Divulgation systématique	
		Coordonnées de la licence	Divulgation systématique	
		Dates de demande, d'octroi et d'expiration de la licence	A publier dates de demande et d'octroi	
2.4	Contrats	Matière(s) première(s) couverte(s) par les licences	Divulgation systématique	
		Politique du Gouvernement sur la divulgation des contrats	A publier	
2.5		Divulgation des textes des licences dans leur intégralité	A publier	
		Divulgation des données sur la propriété effective	A publier	

²⁶ Il est à noter que le mouvement de permis est un droit pour les titulaires de permis. Concernant particulièrement le gel de permis minier, les rapports ITIE 2017 et 2018 (p.69) présentent les textes qui ont organisés le gel de l'octroi de permis miniers (Note de Conseil, Note du Ministre, Lettres du Ministre, Instructions ministérielles) et mentionnent le risque d'interférence politique dans l'octroi de permis ainsi que la limitation de l'autonomie du BCMM soulevés par E. Ortega (2015).

Exigences		Informations	Situation de publication	Commentaires
	Propriété effective	Divulgation des données sur la propriété effective par les demandeurs et les soumissionnaires	A publier	Publication conditionnée par l'adoption par le Gouvernement du décret sur la propriété réelle
		Garanties d'assurance qualité concernant la fiabilité des données	A publier	
		Noms des marchés boursiers, pour les entreprises cotées	A publier	
		Divulgation des informations sur les propriétaires légaux	A publier	
		Registre des sociétés (registre de la propriété juridique)	A publier	
		Registre de la propriété effective	A publier	
4.1	Divulcation exhaustive des taxes et revenus	Pleine divulgation par le Gouvernement des revenus extractifs par flux de revenus en l'occurrence des FAM pour le BCMM	A publier (FAM)	
		Répertoire et description publique des flux de revenus considérés comme significatifs - des FAM	A publier	
4.9	Qualité des données et assurance qualité	Les agences gouvernementales font-elles l'objet d'audits crédibles et indépendants ?	A publier - Rapport d'audit du BCMM	
		Base de données des audits du Gouvernement		
5.2	Transferts infranationaux	Divulgation des informations sur les transferts infranationaux par le Gouvernement (FAM)	Divulgation systématique	
		Si oui, la formule de partage statutaire des revenus est-elle divulguée publiquement ?	(Dans les textes) - à publier de manière plus synthétique	
		Si oui, combien le Gouvernement devrait-il avoir transféré selon la formule de partage des revenus pour l'administration locale 1?	A publier	
		Si oui, combien le Gouvernement a-t-il transféré à l'administration locale 1 au cours de la période sous revue ?	Divulgation systématique pour les CTD A publier pour les autres bénéficiaires	
5.3	Gestion des revenus et des dépenses	Description du budget et des processus d'audit du pays par le Gouvernement	A publier - les Etats financiers audités avec les annexes	
		Divulgation publique des informations sur les budgets et les dépenses par le Gouvernement		
6.2	Dépenses quasi-budgétaires	Divulgation des informations sur les dépenses quasi budgétaires par le Gouvernement ou les entreprises d'Etat	A publier	

Le tableau ci-après présente les recommandations en vue de l'amélioration de publications du BCMM :

Recommandations		Estimation de coûts
Système d'information (Moyen pour collecter, stocker, diffuser)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les données à publier sont produites par le BCMM même et suivant le questionnaire rempli, le site du BCMM est alimenté directement par ses employés. De ce fait, le système d'information en place peut être maintenu. ▶ La capacité actuelle du site qui est de 500 Go est assez importante mais un élargissement peut être nécessaire, dépendant de la politique adoptée par le CN en matière de publication de données historiques et d'archivages des données. ▶ Il est recommandé de mettre en place un système d'API pour la republication des données divulguées sur le site de l'EITI Madagascar. 	N/A (à discuter avec le Responsable informatique du BCMM)
Design (Présentation des informations)	Le design du site actuel du BCMM peut être maintenu, il s'agira juste de rajouter les informations complémentaires ou de nouvelles rubriques afin d'intégrer les informations listées ci-dessus. BCMM pourra également s'inspirer des recommandations de design à l'endroit de l'OMNIS ci-dessous.	N/A- BCMM a déjà un développeur, un designer/intégrateur/webmaster et ces rajouts pourraient être inclus dans le projet de lifting du site en cours
Mesures à prendre pour la publication des données par l'entité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ EITI Madagascar devrait se rapprocher du BCMM pour officialiser l'auto-divulgence des données ITIE produites par BCMM et organiser la collaboration entre les deux entités. ▶ Spécifiquement pour l'auto-publication des FAM, compte tenu des appréhensions du BCMM concernant la confiance des opérateurs, il est recommandé à l'EITI Madagascar, en collaboration avec le BCMM, d'engager des discussions avec les permissionnaires à travers leur regroupement (CMM, autres...) pour les informer de la divulgation des données ITIE ci-dessus, de ses objectifs et de ses enjeux. L'intervention d'un haut responsable pourrait être nécessaire dans ce cadre. 	N/A- Dans le budget de fonctionnement des deux entités mais la cérémonie de signature officielle de la convention avec BCMM nécessite un budget complémentaire. Pour une cérémonie incluant la location de salle et un cocktail, avec environ 20 participants prévoir à partir de 300 000 MGA
Répartition des responsabilités	<p>BCMM :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Production de données de qualité, fiables et exhaustives par rapport au canevas reçu de l'EITI Madagascar. ▶ Publication régulière de ces données sur son site. <p>EITI Madagascar (SE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaboration et distribution du canevas au BCMM ; ▶ Relance du BCMM sur l'auto-publication des données ; ▶ Vérification de la conformité des données aux exigences de la Norme ITIE (ou par un consultant) 	N/A- Dans le budget de fonctionnement des deux entités mais si EITI Madagascar décide de recruter un consultant pour la vérification de conformité des données aux exigences de la Norme ITIE, il faudra prévoir ses honoraires (cf estimation ci-dessous)
Amélioration du système	<ul style="list-style-type: none"> ▶ (Sécurité) S'assurer auprès de l'hébergeur que le système est bien protégé de toute attaque cybercriminelle et obtenir la certification ISO 27001 ; ▶ (Présentation) Rendre le site « responsive » pour qu'il s'adapte à toutes formes d'écran ; ▶ (Présentation) Ajouter une puce de notification pour signaler aux utilisateurs les nouvelles informations sur le site afin de faciliter la lecture des nouvelles mises à jour des données du site. 	N/A (à discuter avec le responsable informatique du BCMM)
Formations à fournir par EITI	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formations sur les données ITIE à publier et les exigences de la Norme et les décisions du CN en termes de désagrégation, de fiabilisation et de ponctualité des données 	Variable selon le taux horaire d'un consultant (à partir de 600 000 MGA) par heure et selon le temps alloué aux activités à réaliser (pour la préparation (4h), l'animation (4h) et le reporting (2h))

Le BCMM a indiqué être également disposé à publier les informations provenant d'autres entités. Dans l'attente de l'opérationnalisation du site de l'EITI Madagascar, des collaborations pourraient être initiées par l'EITI Madagascar afin d'organiser la publication des informations provenant d'autres entités qui ne disposent pas encore de site internet sur le site du BCMM.

4.3 OMNIS

L'OMNIS est l'entité de l'Etat qui intervient dans la régulation du secteur pétrolier amont à Madagascar. Dans ce cadre, il gère le domaine minier national d'hydrocarbures, négocie et signe les Contrats de partage de production, supervise les activités et exploitations des compagnies pétrolières, perçoit les Frais d'administration, les frais de formation, les bonus et les garanties.... L'OMNIS détient également des participations au sein d'entreprises minières, directement ou à travers NASSCO. Les données ITIE qui sont disponibles auprès de l'OMNIS sont listées dans le tableau ci-après.

Exigences	Informations	Situation de publication	Commentaires	
2.2	Octroi des licences et des contrats	Nombre d'octrois de licences pour l'exercice couvert	(Dans les textes) - à publier de manière plus synthétique	
	Le(s) processus d'octroi		A publier	
	Critères techniques et financiers utilisés		A publier	
	Existence de toute déviation non négligeable par rapport aux procédures statutaires dans les octrois de licences au cours de la période sous revue		A publier	
	Nombre de transferts de licences pour l'exercice couvert (Transfert d'intérêt, d'actions, d'obligations)		A publier	Le transfert de titres miniers n'est pas prévu. Ce sont les obligations, les intérêts de participatoin, les actions dans le cadre de la collaboration avec l'OMNIS qui sont cessibles.
	Nombre et identité des licences transférées au cours de la période sous revue		A publier	
	Le(s) processus de transfert		Divulgateion systématique	
	Critères techniques et financiers utilisés		Divulgateion systématique	
	Existence de toute déviation non négligeable par rapport aux procédures statutaires dans les transferts de licences au cours de la période sous revue		A publier	
	Cycles/processus d'appels d'offres		Divulgateion systématique	
2.3	Registre des licences	Registre des licences pour le secteur pétrolier	A publier	
	Nom du détenteur de licence		A publier	
	Coordonnées de la licence		A publier	
	Dates de demande, d'octroi et d'expiration de la licence		A publier	
	Matière(s) première(s) couverte(s) par les licences		A publier	
	Couverture de toutes les licences actives		A publier	

Exigences		Informations	Situation de publication	Commentaires
		Couverture de toutes les licences détenues par des entreprises aux revenus significatifs	A publier	
2.4	Contrats	Divulgateion des textes des contrats	A publier	
		Divulgateion des textes des licences dans leur intégralité	A publier	
		Registre des contrats pour le secteur minier	A publier	
		Registre des contrats pour un ou plusieurs autre(s) secteur(s)	A publier	
		Liste accessible au public de tous les contrats d'exploitation et d'exploration en cours	A publier	
		Contrats/licences signés avant le 1er janvier 2021 qui sont rendus publics	A publier	
2.5	Propriété effective	Divulgateion des données sur la propriété effective	A publier	Publication conditionnée par l'adoption par le Gouvernement du décret sur la propriété réelle
		Divulgateion des données sur la propriété effective par les demandeurs et les soumissionnaires	A publier	
		Évaluation des divulgations par le Groupe multipartite	A publier	
		Garanties d'assurance qualité concernant la fiabilité des données	A publier	
		Noms des marchés boursiers, pour les entreprises cotées	A publier	
		Divulgateion des informations sur les propriétaires légaux	A publier	
		Registre des sociétés (registre de la propriété juridique)	A publier	
		Registre de la propriété effective	A publier	
2.6	Participation de l'Etat	Précision des modalités de la participation du Gouvernement dans le secteur extractif	A publier	
		Présentation des règles statutaires concernant les relations financières des entreprises d'État avec le Gouvernement	A publier	
		Présentation des règles statutaires concernant les droits des entreprises d'État à des transferts de la part du Gouvernement	A publier	
		Présentation des règles statutaires concernant la répartition des bénéfices des entreprises d'État	A publier	
		Présentation des règles statutaires concernant la capacité des entreprises d'État à conserver des bénéfices sont-elles présentées	A publier	
		Présentation des règles statutaires concernant les réinvestissements des entreprises d'État	A publier	
		Présentation des règles statutaires concernant le financement des entreprises d'État par des tiers	A publier	

Exigences		Informations	Situation de publication	Commentaires
		Références aux états financiers audités des entreprises d'État ou des entreprises (ajoutez des lignes s'il y a plusieurs entreprises d'État)	A publier	
		Accès au public des informations sur les participations de l'État et des entreprises d'État dans des entreprises extractives	A publier	
		Accès au public des informations sur les conditions rattachées aux participations de l'État et des entreprises d'État dans des entreprises extractives	A publier	
		Accès au public des informations sur les participations de l'État et des entreprises d'État dans des projets extractifs	A publier	
		Accès au public des informations sur les conditions rattachées aux participations de l'État et des entreprises d'État dans des projets extractifs	A publier	
		Divulgence des prêts et les garanties de prêt de l'État à des entreprises et des projets du secteur extractif	Sans objet	
		Divulgence des prêts et les garanties de prêt d'entreprises d'État à des entreprises et des projets du secteur extractif	Sans objet	
		Accès au public des informations sur la gouvernance des entreprises d'État	A publier	
3.1	Exploration	Aperçu du secteur extractif	Divulgence systématique	
		Aperçu des principales entreprises dans le secteur extractif	Divulgence systématique	
		Aperçu des activités d'exploration significatives	Divulgence systématique	
4.1	Divulgence exhaustive des taxes et revenus	Pleine divulgation par le Gouvernement des revenus extractifs par flux de revenus (FA et FF)	A publier (FA et FF)	
		Répertoire et description publique des flux de revenus considérés comme significatifs	A publier	
4.5	Transactions liées aux entreprises d'Etat	Divulgence des informations sur les transactions des entreprises d'État par le Gouvernement (cas NASSCO)	A publier	
		Si oui, quel était le montant des revenus totaux que les entreprises d'État ont perçus des entreprises ?	A publier	
		Si oui, quel était le montant des revenus totaux que les entreprises d'État ont perçus du Gouvernement ?	A publier	
		Si oui, quel était le montant des revenus totaux que le Gouvernement a reçu des entreprises d'État ?	A publier	

Exigences		Informations	Situation de publication	Commentaires
4.9	Qualité des données et assurances de qualité des données	Les agences gouvernementales font-elles l'objet d'audits crédibles et indépendants ?	A publier - Rapport d'audit de l'OMNIS	
		Base de données des audits du Gouvernement		
5.2	Transferts infranationaux	Divulgence des informations sur les transferts infranationaux par le Gouvernement (1/2500e du montant des engagements minimum de travaux d'exploration t redevances sur les hydrocarbures)	Sans objet	
		Si oui, la formule de partage statutaire des revenus est-elle divulguée publiquement ?	A publier	
		Si oui, combien le Gouvernement devrait-il avoir transféré selon la formule de partage des revenus pour l'administration locale 1 ?	Sans objet	
		Si oui, combien le Gouvernement a-t-il transféré à l'administration locale 1 au cours de la période sous revue ?	Sans objet	
5.3	Gestion des revenus et des dépenses	Description du budget et des processus d'audit du pays par le Gouvernement	A publier - les Etats financiers audités avec les annexes	
		Divulgence publique des informations sur les budgets et les dépenses par le Gouvernement		
6.2	Dépenses quasi-budgétaires	Divulgence des informations sur les dépenses quasi budgétaires par le Gouvernement ou les entreprises d'Etat	Divulgence systématique (à mettre à jour régulièrement)	

OMNIS possède actuellement deux sites internet, dont un premier en cours de refonte et un second qui sera supprimé à la fin de la célébration du 45e anniversaire de l'OMNIS. L'EITI Madagascar devra s'assurer que les publications suite à cette refonte correspondent au moins aux divulgations actuelles (y compris les publications sur le site du 45e anniversaire) et pourra en profiter pour inclure les données non encore divulguées.

Le tableau suivant présente les recommandations en vue de l'amélioration des publications de l'OMNIS :

Recommandations		Estimation de coûts
Système d'information (Moyen pour collecter, stocker, diffuser)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Les données à publier sont produites par OMNIS même et suivant le questionnaire rempli, l'OMNIS est lui même administrateur du site internet en cours de refonte et sa capacité n'est pas limitée. De ce fait le Système d'information en place peut également être maintenu. ▶ Il est recommandé de mettre en place un système d'API pour la republication des données divulguées par l'OMNIS sur le site de l'EITI Madagascar 	N/A (à discuter avec le Responsable informatique de l'OMNIS)
Design (Présentation des informations)	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le design du site en refonte pourra s'inspirer de certains pays adoptant la divulgation systématique notamment en ce qui concerne la publication des informations relatives aux exigences 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5 (cf Annexe 2). ▶ Les exigences 2.6 (Participation de l'Etat) et 3.1 (exploration) font déjà l'objet de publication partielle mais il faudra les mettre en conformité avec les exigences de la Norme ITIE. L'exigence 3.1 pourra être intégrée sur la page de publication des exigences 2.3 et 2.4 et l'exigence 2.6 regroupée avec les exigences ci-après. ▶ Pour les données correspondant aux exigences 4.1, 4.5, 4.9, 5.2, 5.3 et 6.2 qui sont des informations relatives aux revenus et leur utilisation et gestion, il est recommandé de les publier sur une même page ou rubrique sous format excel et pdf. 	N/A (à discuter avec le Responsable informatique de l'OMNIS)
Mesures à prendre pour la publication des données par l'entité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ OMNIS a particulièrement indiqué qu'une décision provenant de l'autorité supérieure était nécessaire pour procéder à la divulgation des données ITIE à leur niveau. OMNIS étant un établissement public placé sous la tutelle technique du Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques, EITI Madagascar devra en principe solliciter la décision du Ministre des Mines et des Ressources Stratégiques qui est à la fois le Champion ITIE à Madagascar. ▶ Une fois la décision obtenue, EITI Madagascar devrait se rapprocher de l'OMNIS pour officialiser l'auto-divulgation des données ITIE produites par l'OMNIS et organiser la collaboration entre les deux entités. 	N/A- Dans le budget de fonctionnement des deux entités mais la cérémonie de signature officielle de la convention avec OMNIS nécessite un budget complémentaire. Pour une cérémonie incluant la location de salle et un cocktail, avec environ 20 participants prévoir à partir de 300 000 MGA
Répartition des responsabilités	<p>OMNIS :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Production de données de qualité, fiables et exhaustives par rapport au canevas reçus de l'EITI Madagascar. ▶ Publication régulière de ces données sur son site <p>EITI Madagascar (SE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Elaboration et distribution du canevas à l'OMNIS ▶ Relance de l'OMNIS sur l'auto-publication des données ▶ Vérification de la conformité des données aux exigences de la Norme ITIE (ou par un consultant) 	N/A- Dans le budget de fonctionnement des deux entités mais si EITI Madagascar décide de recruter un consultant pour la vérification de conformité des données aux exigences de la Norme ITIE il faudra prévoir ses honoraires (cf estimation ci-dessous)

Recommandations		Estimation de coûts
Amélioration du système	<ul style="list-style-type: none"> ▶ (Sécurité) S'assurer auprès de l'hébergeur que le système est bien protégé de toute attaque cybercriminelle et obtenir la certification ISO 27001 ▶ (Contenu) Configurer la traduction en anglais des informations au niveau du site ▶ (Présentation) Rendre le site « responsive » pour qu'il s'adapte à toutes formes d'écran ▶ (Présentation) Ajouter une puce de notification pour signaler aux utilisateurs les nouvelles informations sur le site afin de faciliter la lecture des nouvelles mises à jour des données du site. 	A discuter avec le Responsable informatique de l'OMNIS
Formations à fournir par EITI	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Formations sur les données ITIE à publier et les exigences de la Norme et les décisions du CN en termes de désagrégation, de fiabilisation et de ponctualité des données 	Variable selon le taux horaire d'un consultant (à partir de 600 000 MGA) par heure et selon le temps alloué aux activités à réaliser (pour la préparation (4h), l'animation (4h) et le reporting (2h))

5. Conclusion

Le contexte politique à Madagascar apparaît favorable à la divulgation systématique des données ITIE. L'EITI Madagascar est ainsi encouragé à engager les démarches impliquant l'intervention du régime en place décrites dans le présent rapport dès à présent. Il s'agit entre autres de la mise en oeuvre d'actions concrètes pour la transition de Madagascar vers la divulgation systématique des données ITIE par une déclaration en Conseil des Ministres et par l'intervention à différents niveaux (voir section 3.2, 4.1 et 4.3).

Par ailleurs, la cartographie des données réalisées et les discussions avec les parties prenantes ont particulièrement montré que la divulgation des informations financières constitue le plus grand défi pour Madagascar dans le cadre de la transition envisagée. Le CN de l'EITI Madagascar est invité à considérer la divulgation systématique au niveau de la DGI ou temporairement au niveau de l'EITI Madagascar tel que préconisé dans la section 4.1. De plus, il est noté que la DGT dispose également d'un site internet « Salohy » sur lequel est publié l'exécution budgétaire des différentes entités de l'Etat sous format de données ouvertes et qui fait l'objet d'un décret à part entière, à savoir le *Décret n°2019-2136 du 26 novembre 2019 portant accès aux données « base Paiement et Encaissement » relatives à l'exécution budgétaire des Organismes Publics*. Ce site pourrait également être exploité pour la publication des données sur la Gestion des revenus et des dépenses requises par l'exigence 5.3 de la Norme ITIE.

Annexe 1 - Cartographie de la transparence

(Cf fichier excel)

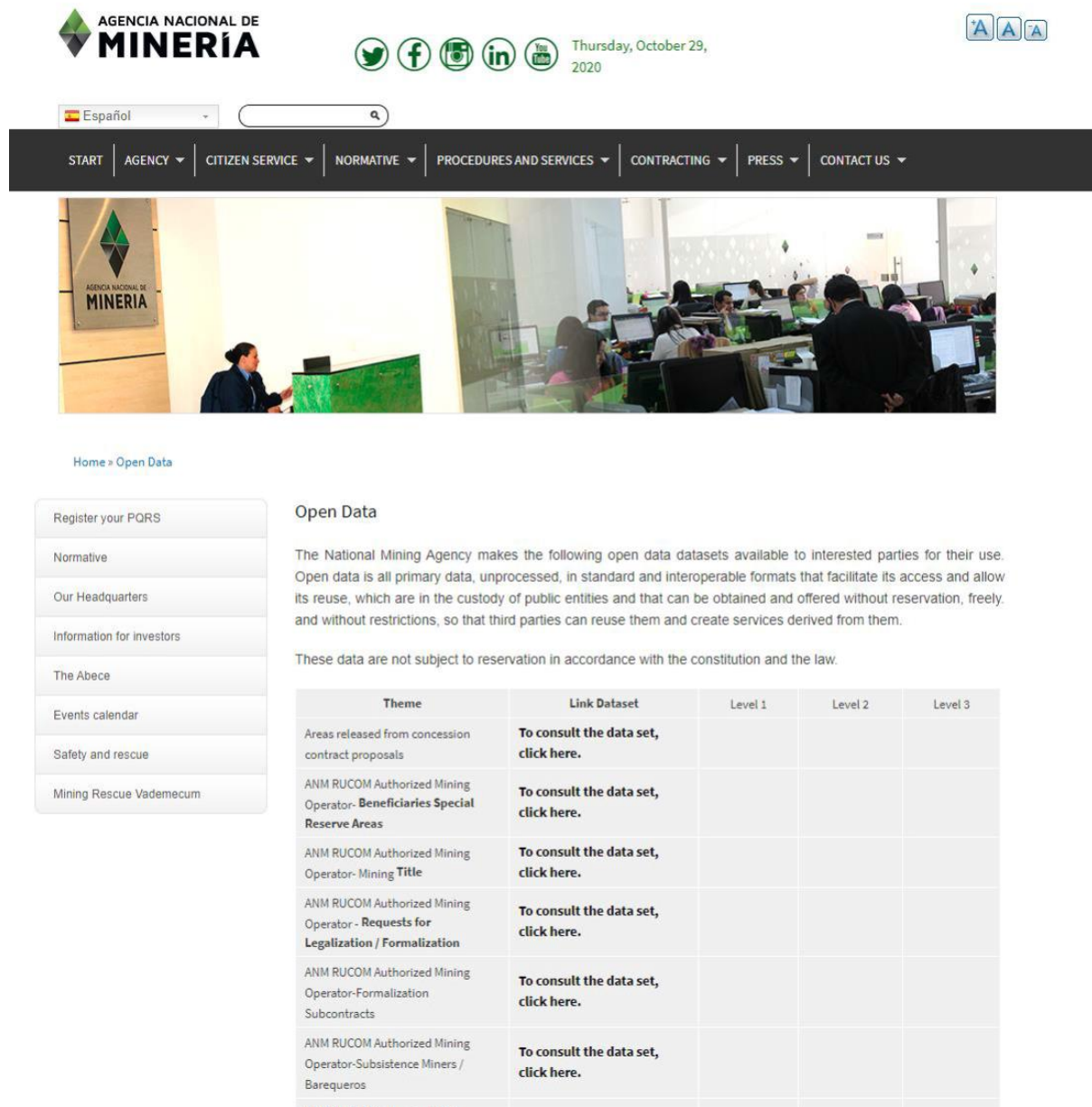


Annexe 2 - Proposition de design pour l'auto-divulgation par l'OMNIS

Le design du site en refonte pourra s'inspirer des bonnes pratiques de certains pays adoptant la divulgation systématique :

► Colombie

Le site web de l'Agence Nationale Minière décrit le processus d'attribution des licences, les critères spécifiques évalués et donne l'accès à l'ensemble du dossier soumis par les entreprises (<https://www.anm.gov.co/>). OMNIS pourrait s'inspirer de leur design pour la publication des informations relatives à l'exigence 2.2 (octroi de licences).



AGENCIA NACIONAL DE MINERÍA

Thursday, October 29, 2020

Español

START | AGENCY | CITIZEN SERVICE | NORMATIVE | PROCEDURES AND SERVICES | CONTRACTING | PRESS | CONTACT US

Home » Open Data

Register your PQRS

Normative

Our Headquarters

Information for investors

The Abece

Events calendar

Safety and rescue

Mining Rescue Vademecum

Open Data

The National Mining Agency makes the following open data datasets available to interested parties for their use. Open data is all primary data, unprocessed, in standard and interoperable formats that facilitate its access and allow its reuse, which are in the custody of public entities and that can be obtained and offered without reservation, freely, and without restrictions, so that third parties can reuse them and create services derived from them.

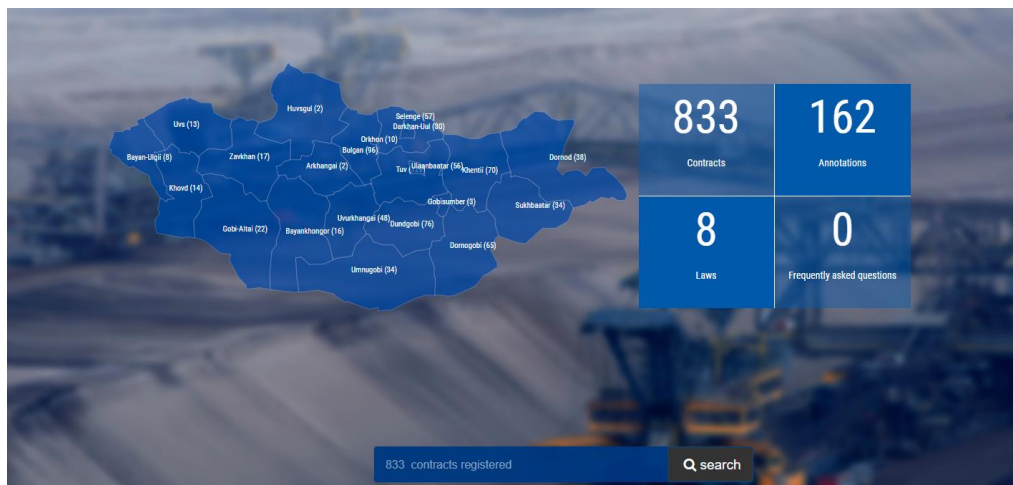
These data are not subject to reservation in accordance with the constitution and the law.

Theme	Link Dataset	Level 1	Level 2	Level 3
Areas released from concession contract proposals	To consult the data set, click here.			
ANM RUCOM Authorized Mining Operator- Beneficiaries Special Reserve Areas	To consult the data set, click here.			
ANM RUCOM Authorized Mining Operator- Mining Title	To consult the data set, click here.			
ANM RUCOM Authorized Mining Operator- Requests for Legalization / Formalization	To consult the data set, click here.			
ANM RUCOM Authorized Mining Operator- Formalization Subcontracts	To consult the data set, click here.			
ANM RUCOM Authorized Mining Operator- Subsistence Miners / Barequeros	To consult the data set, click here.			

► Mongolie

Les contrats relatifs aux ressources en Mongolie, y compris les accords de partage de la production dans le secteur du pétrole et du gaz, les accords d'investissement, les concessions et les accords de développement local sont publiés dans leur base de données en ligne ([ResourceContracts.mn](#)).

OMNIS pourrait en prendre exemple concernant les informations à publier des exigences 2.3 (Registre des licences) et 2.4 (Contrats) :



CONTRACT NAME	YEAR	RESOURCE	CONTRACT TYPE	COMPANY NAME
Хэнтий аймгийн Галшар сумын ЭДТГ, Нордвинд ХХК-ийн хооронд байгуулсан Газар ашиглуулах гэрээ	2011	Spar	Газар ашиглах тухай гэрээ	Нордвинд
Булган аймаг Бүрэгхангай сумын ЭДТГ, Монполимет ХХК-ийн хооронд байгуулсан нийгмийн хариуцлагын гэрээ	2016	Gold	Орон нутагтай хамтран ажиллах гэрээ	Монполимет
Гадаадын иргэн, гадаадын хөрөнгө оруулалттай аж ахуйн нэгж байгууллагад газар ашиглуулах гэрээ	2014	Gold Silver	Газар ашиглах тухай гэрээ	Баян-Айраг Эксплорейшн ХХК
Гадаадын иргэн, гадаадын хөрөнгө оруулалттай аж ахуйн нэгж байгууллагад газар ашиглуулах гэрээ	2014	Gold Silver	Газар ашиглах тухай гэрээ	Баян-Айраг Эксплорейшн ХХК
Монгол Улсын Засгийн Газар болон Нэйшнл Трейдинг Энд Транспорт Групп ХХК-ийн хооронд байгуулсан концессын гэрээ	2015	-	Концессийн гэрээ	Нэйшнл Трейдинг Энд Транспорт Групп ХХК

► **Trinidad et Tobago**

Un registre de propriété effective est publié sur le site de l'ITIE de Trinidad et Tobago (<https://www.tteiti.com/beneficial-ownership-register>) . Pour la publication des informations sur la propriété effective des compagnies pétrolières opérant à Madagascar prévue par l'exigence 2.5.

TTEITI Trinidad and Tobago Extractive Industries Transparency Initiative

ABOUT POLICY & ADVOCACY RESOURCES CONTACT

TOOLS & RESOURCES

Beneficial Ownership Register

Welcome to the TTEITI's beneficial ownership register. This is a free, public repository of key information on oil, gas and mining companies operating in Trinidad and Tobago which voluntarily report to the TTEITI and which are leading by example to meet the new legal requirements of beneficial ownership under the Companies (Amendment) Act of 2019. This register includes information about the beneficial owners of extractive companies including the names of natural persons, registered addresses, and official Board of Inland Revenue company number. It also names any politically exposed persons associated with these companies.

SECTOR


- Mining
- Oil & Gas

COMPANY TYPE

- Parent Company
- Subsidiary


Q SEARCH

This site uses cookies to improve your browsing experience and to make this website better.




TRINLING Limited
Shell has been in Trinidad and Tobago for over 100 years and has played a major role in the development of the oil and gas industry.

OIL & GAS



Shell Gas Supply Trinidad Limited
Shell has been in Trinidad and Tobago for over 100 years and has played a major role in the development of the oil and gas industry.

OIL & GAS



Shell Trinidad North Coast Limited
Shell has been in Trinidad and Tobago for over 100 years and has played a major role in the development of the oil and gas industry.

OIL & GAS

FAQ

- Who is a beneficial owner? +
- What do you mean by politically exposed persons? +
- What is an E&P license? +
- What is a PSC contract? +
- What is the purpose of this beneficial ownership register? +

This site uses cookies to improve your browsing experience and to make this website better.

Annexe 3 - Questionnaires remplis par les entités

Les réponses données par les 3 systèmes prioritaires au questionnaire sur la divulgation systématique qui leur a été soumis sont présentées ci-après :

ENTITE		BCMM	OMNIS	EITI Madagascar
SUR LE SITE INTERNET				
Description générale du site	Forme du site internet (Site vitrine, site e-commerce, blog, site fonctionnel/web app)	Site vitrine (Wordpress)	Site vitrine	Site vitrine
	Administration du site (Identité et description de sa relation avec votre entité) * Si le site est administré par une tierce personne/ un prestataire, veuillez indiquer les dispositions prises pour assurer que l'administrateur n'abuse pas de son accès au site	DOT.MG	Administration du site effectué en interne	Vanileo super administrateur du site mais on peut changer le contenu (ajout, suppression, modification et mis à jour de contenu). Il n'y a pas de disposition particulière.
	Rôle de l'entité/ de ses organes ou employés dans la tenue du site (Edition de contenu, de forme, publication de fichier, de documents; Mise en forme;...)	Employé : Ajout et mis à jour du contenu.	Département Communication	Edition de contenu, publication de fichier, documents
	Hébergement du site (local ou dans un hébergeur)	Hébergeur Extérieur	Planethoster France	Hébergeur externe
	Description des mesures prises pour la sécurité des données sur le site	Login et mots de passe pour l'accès aux pages d'administration et aux base de données Pare feu du serveur anti ddos, pare feu installé sur le site	Sécurité fournie au niveau de l'hebergeur	Néant
Mesures de sauvegarde	Description du système en place pour prévenir d'un problème ou d'une panne)	Sauvegarde du site et sauvegarde du paramètre du serveur	Restauration et vérification au niveau de l'hebergeur et en interne	Dépend de l'hébergeur
	Disponibilité des données (Description des mesures prises pour assurer l'accessibilité du site à tout moment, c'est-à-	A la charge de l'hébergeur	Pas de serveur en réplique, étude en cours pour la mise en place d'un serveur dédié	SLA de l'hébergeur

ENTITE		BCMM	OMNIS	EITI Madagascar
	dire existence d'une réplication du serveur en place)			
Capacité et gestion de la capacité du site	Capacité de stockage de données /fichier en ligne	500Go	Illimitée	10go
	Espace de stockage disponible	500Go	Illimitée	Inconnu
Organisation concernant l'alimentation du site	Objectifs de communication (Types d'information publiée et public cible)	Facilité de lecture pour tout les cibles	Partenaires, grand public (national et international)	Diffusion des informations pour nourrir le débat public et assurer le suivi et la mise en œuvre des recommandations publication annuelle des informations-clé
	Politique en matière de mise à jour des informations	A chaque changement majeur des données relatif à la base de données du BCMM	Plan de communication en cours d'élaboration	Pas encore défini
	Fréquence des publications	Sans commentaires	Plan de communication en cours d'élaboration	Pas encore défini
	Volume estimatif des données qui seront publiées sur le site	Sans commentaires	100Mo	Pas encore défini
	Politique de conservation de données et d'archivage en cas de saturation de l'espace allouée	Disque dur externe	Backups réguliers	Pas encore défini
	Description des mesures prises pour la fiabilité des données publiées	Info: vérification et contrôle avant validation et BAP Données: extrait de la BD du BCMM	Contenus provenant des directions concernées	Pas encore défini
Visibilité du site	Mesure de sensibilisation réalisée pour faire connaître le site	Présentation du site à tout les clients et partenaire du BCMM à toute occasion qui se manifeste	Plan de communication en cours d'élaboration	Pas encore défini
	Référencement du site (Ordre d'apparition en cas de recherches de l'entité ou de mots clés sur Google)	Utilisation du plugin yoast pour wordpress	Référencement Google	Pas encore défini

ENTITE		BCMM	OMNIS	EITI Madagascar
Accessibilité des informations sur le site	Compréhensibilité (Mesures prises pour assurer la compréhension des données publiées par le public)	Rédaction simple	Plan de communication en cours d'élaboration	Pas encore défini
	Accessibilité du site au public	Bcmm.mg	Ouvert	Accessible
	Description/listing des informations sur le site mais qui ne sont pas disponibles au public	Cartographie en ligne (en cours de modification)	Non applicable, site ouvert au public	Néant
	Description/listing des informations sur le site mais qui ne sont pas disponibles que sur inscription Veuillez également indiquer les conditions d'inscription	Donné tabulaire spécifique	Non applicable, site ouvert au public	Néant
Ressources	Ressources humaines et technique pour pour assurer le maintien, les éventuelles améliorations et la pérennité du site	Un développeur Un designer/intégrateur/webmaster	Plan de communication en cours d'élaboration	1 personne
	Ressources financières pour assurer le maintien, les éventuelles améliorations et la pérennité du site	RPI	Plan de communication en cours d'élaboration	Seulement l'hébergement
	Commentaires sur la pérennité du site (projet de modification de site/de prestataire; Contexte spécifique au maintien du site...)	Projet de lifting en cours	Refonte 2021	Changer d'hebergeur et avoir la gestion totale du site mais pour la sauvegarde et l'accessibilité du site laisser à la charge de l'hébergeur.
DONNEES ITIE				
Disponibilité des données ITIE	Description de la procédure à mettre en œuvre au niveau de l'entité pour l'établissement des données ITIE	Définir les cadrages avec le BCMM - Sans objection sur les flux, les échanges et les publications des données	Cela dépend de la politique générale de l'Etat en cette manière. Nous ne poserons aucun problème si les informations restent standard	Pas encore défini
Régularité et ponctualité (Fréquence à laquelle la publication des	Délai nécessaire pour la préparation des données	Définir les cadrages avec le BCMM - Sans objection sur les flux, les échanges et les publications des données	Cela dépend de la politique générale de l'Etat en cette manière	Pas encore défini

ENTITE		BCMM	OMNIS	EITI Madagascar
données pourrait se faire)	délai nécessaire pour la publication des données	Définir les cadrages avec le BCMM - Sans objection sur les flux, les échanges et les publications des données	Cela dépend de la politique générale de l'Etat en cette manière	Pas encore défini
Publication de données ITIE de source extérieure	Faisabilité de la publication	Définir les cadrages avec le BCMM - Sans objection sur les flux, les échanges et les publications des données	Cela dépend de la politique générale de l'Etat en cette manière	Juste des liens vers la source
	Mesures à prendre pour la mise en œuvre d'une telle publication	Définir les cadrages avec le BCMM - Sans objection sur les flux, les échanges et les publications des données	Entente entre l'Etat, l'OMNIS et les entreprises extractives sur les informations à publier	Pas encore défini
POLITIQUE DE TRANSPARENCE				
Politique en matière de transparence		Vision du BCMM: Moderne, Transparent et communicant	Si l'OMNIS fait partie et s'intègre activement dans les démarches de l'EITI, on adopte la politique de la transparence, mais étant un organisme rattaché, tout découle des directives émises par les instances supérieures	Pas encore défini
Opinions concernant la divulgation systématique		Le BCMM est pour la divulgation systématique (Cf. Vision du BCMM)	Sans commentaire	Sans commentaire
Eventuelles préoccupations concernant la publication des informations ITIE (Informations contextuelles et financières)		Acceptation des autres entités notamment les concessionnaires/Opérateurs miniers (Degré de confidentialité...)	Sans commentaire	Sans commentaire

About EY

EY is a global leader in assurance, tax, transaction and advisory services. The insights and quality services we deliver help build trust and confidence in the capital markets and in economies the world over. We develop outstanding leaders who team to deliver on our promises to all of our stakeholders. In so doing, we play a critical role in building a better working world for our people, for our clients and for our communities.

EY refers to the global organization, and may refer to one or more, of the member firms of Ernst & Young Global Limited, each of which is a separate legal entity. Ernst & Young Global Limited, a UK company limited by guarantee, does not provide services to clients. Information about how EY collects and uses personal data and a description of the rights individuals have under data protection legislation is available via ey.com/privacy. For more information about our organization, please visit ey.com.

©2022 Ernst & Young
All Rights Reserved.